

TELUS CORPORATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

(NON VÉRIFIÉ)

30 SEPTEMBRE 2009

États consolidés intermédiaires des résultats et des autres éléments du résultat étendu

(non vérifié)

Périodes terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008 (données ajustées – note 2 c)	2009	2008 (données ajustées – note 2 c)
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 411 \$	2 450 \$	7 163 \$	7 199 \$
CHARGES D'EXPLOITATION				
Exploitation	1 456	1 465	4 348	4 336
Coûts de restructuration (note 6)	32	10	113	21
Amortissement des immobilisations corporelles	330	344	994	1 033
Amortissement des actifs incorporels	100	92	287	245
	1 918	1 911	5 742	5 635
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	493	539	1 421	1 564
Autres charges, montant net	6	6	22	25
Coûts de financement (note 7)	101	122	302	345
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	386	411	1 097	1 194
Impôts sur les bénéfices (note 8)	106	125	251	348
BÉNÉFICE NET	280	286	846	846
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 18 c)				
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	9	4	36	(6)
Écart de conversion découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(4)	3	(12)	(1)
Variation de la juste valeur non réalisée des actifs financiers disponibles à la vente	—	(6)	1	(2)
	5	1	25	(9)
RÉSULTAT ÉTENDU	285 \$	287 \$	871 \$	837 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	279 \$	285 \$	843 \$	843 \$
Part des actionnaires sans contrôle	1	1	3	3
	280 \$	286 \$	846 \$	846 \$
TOTAL DU RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	284 \$	286 \$	868 \$	834 \$
Part des actionnaires sans contrôle	1	1	3	3
	285 \$	287 \$	871 \$	837 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (note 9)				
– De base	0,88 \$	0,89 \$	2,65 \$	2,62 \$
– Dilué	0,87 \$	0,89 \$	2,65 \$	2,61 \$
DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (note 10)	0,475 \$	0,45 \$	1,425 \$	1,35 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES ET D' ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION				
– De base	318	319	318	321
– Dilué	318	320	318	323

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés intermédiaires des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu (non vérifié)

Périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre

(en millions)	2009			2008		
	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 859 \$	(130) \$	1 729 \$	1 458 \$	(104) \$	1 354 \$
Montant transitoire au titre des actifs incorporels (note 2 b)	(97)	—	(97)	(97)	—	(97)
Solde d'ouverture ajusté	1 762	(130)	1 632	1 361	(104)	1 257
Résultat	843	25	868	843	(9)	834
	2 605	(105)	2 500	2 204	(113)	2 091
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces (note 10)	(451)	—	(451)	(433)	—	(433)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 18 g)	—	—	—	(141)	—	(141)
SOLDE À LA FIN (note 18 a)	2 154 \$	(105) \$	2 049 \$	1 630 \$	(113) \$	1 517 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

(en millions)	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008 (données ajustées – note 2 b)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	34 \$	4 \$
Débiteurs (notes 13, 20 b)	781	966
Impôts sur les bénéfiques et autres impôts à recevoir	112	25
Stocks (note 20 b)	192	333
Frais payés d'avance et autres (note 20 b)	200	176
Actifs dérivés (note 4 h)	—	10
	1 319	1 514
Immobilisations, montant net (note 14)		
Immobilisations corporelles et autres	7 664	7 317
Actifs incorporels amortissables	1 282	1 317
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	3 856	3 849
	12 802	12 483
Autres actifs		
Autres actifs à long terme (note 20 b)	1 556	1 418
Placements	43	42
Écart d'acquisition (note 15)	3 572	3 564
	5 171	5 024
	19 292 \$	19 021 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 20 b)	1 417 \$	1 465 \$
Impôts sur les bénéfiques et autres impôts à payer	14	163
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration (note 6)	84	51
Dividendes à payer	151	151
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 20 b)	646	689
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 17)	82	4
Tranche à court terme des passifs dérivés (note 4 h)	82	75
Tranche à court terme des impôts futurs	586	459
	3 062	3 057
Dette à long terme (note 17)	5 809	6 348
Autres passifs à long terme (note 20 b)	1 560	1 295
Impôts futurs	1 328	1 213
Capitaux propres (note 18) (ajustés – note 2 c)		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	7 513	7 085
Part des actionnaires sans contrôle	20	23
	7 533	7 108
	19 292 \$	19 021 \$

Engagements et passifs éventuels (note 19)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net (ajusté – note 2 c)	280 \$	286 \$	846 \$	846 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :				
Amortissement	430	436	1 281	1 278
Impôts futurs	110	113	231	290
Rémunération à base d'actions (note 11 a)	(3)	9	17	25
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	3	(25)	12	(75)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(31)	(27)	(135)	(78)
Coûts de restructuration, déduction faite des versements en espèces (note 6)	3	(9)	33	(14)
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	(14)	(2)	9	(8)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 20 c)	36	204	(14)	(192)
Rentrées liées aux activités d'exploitation	814	985	2 280	2 072
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépenses en immobilisations (notes 5, 14)	(558)	(473)	(1 589)	(1 228)
Paiement au titre des licences de spectre pour les services sans fil évolués (note 5)	—	(882)	—	(882)
Acquisitions (note 15)	(26)	(5)	(26)	(696)
Produit de la cession de propriétés et d'autres actifs	—	10	—	13
Variation des matériaux et fournitures de longue durée, acquisition de placements et autres	(1)	(3)	—	3
Sorties liées aux activités d'investissement	(585)	(1 353)	(1 615)	(2 790)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	—	—	1	—
Dividendes aux actionnaires (note 10)	(149)	—	(451)	(289)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 18 g)	—	(75)	—	(274)
Émission de titres de créance à long terme (notes 17, 20 c)	936	2 971	7 109	9 545
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (notes 17, 20 c)	(1 006)	(2 538)	(7 288)	(8 243)
Dividendes versés par une filiale à des actionnaires sans contrôle	(2)	—	(6)	(5)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	(221)	358	(635)	734
SITUATION DE TRÉSORERIE				
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	8	(10)	30	16
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	26	46	4	20
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	34 \$	36 \$	34 \$	36 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE				
Intérêts (versés)	(38) \$	(43) \$	(271) \$	(264) \$
Intérêts reçus	19 \$	— \$	54 \$	2 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement [note 8]) (payés) reçus, montant net	(48) \$	(1) \$	(270) \$	(8) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

30 SEPTEMBRE 2009

TELUS Corporation a été constituée en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. (« BC TELECOM ») et l'ancienne société située en Alberta TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT. Par la suite, le 31 janvier 1999, BC TELECOM a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, la société est devenue assujettie à la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la *Company Act* (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 3777 Kingsway, 21^e étage, Burnaby (Colombie-Britannique) V5H 3Z7.

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit aussi des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications mobiles dans le centre et l'est du Canada.

Notes complémentaires	Page	Description
Application générale		
1. États financiers intermédiaires	7	Explication sommaire du mode de présentation des états financiers consolidés intermédiaires.
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	7	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société.
3. Politiques financières liées à la structure du capital	11	Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital.
4. Instruments financiers	13	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris la gestion des risques connexes et des justes valeurs.
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés		
5. Information sectorielle	21	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société.
6. Coûts de restructuration	22	Tableau récapitulatif et revue sommaire des coûts de restructuration.
7. Coûts de financement	23	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature.
8. Impôts sur les bénéfices	23	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée.
9. Montants par action	24	Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe.
10. Dividendes par action	24	Tableau récapitulatif des dividendes déclarés.
11. Rémunération à base d'actions	25	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés.
12. Avantages sociaux futurs	28	Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe.
Éléments portant sur la situation financière consolidée		
13. Débiteurs	29	Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe.
14. Immobilisations	30	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations.
15. Écart d'acquisition	31	Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition et revue sommaire de l'acquisition déclarée de la période ayant entraîné un écart d'acquisition.
16. Obligations à court terme	33	Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales.

Notes complémentaires	Page	Description
Éléments portant sur la situation financière consolidée (suite)		
17. Dette à long terme	33	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe.
18. Capitaux propres	36	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les détails des autres éléments du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu, de la part des actionnaires sans contrôle et des sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix.
19. Engagements et passifs éventuels	40	Revue sommaire des passifs éventuels, des garanties, des réclamations et des poursuites.
Autres		
20. Renseignements financiers supplémentaires	44	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.
21. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	46	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société.

1 états financiers intermédiaires

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont préparés suivant les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, à l'exception de celles décrites à la note 2. Certains chiffres correspondants du trimestre antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du trimestre considéré. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent tous les ajustements (de nature récurrente) qui sont, de l'avis de la société, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Des événements postérieurs à la date du bilan ont été évalués jusqu'au 6 novembre 2009, date à laquelle ces états financiers consolidés intermédiaires ont été déposés par voie électronique sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche des Autorités canadiennes des valeurs mobilières (« SEDAR »).

Les expressions « TELUS » et la « société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

2 faits nouveaux concernant les conventions comptables

a) Alignement avec les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront entièrement alignés sur les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB »). La période de transition doit prendre fin d'ici 2011. La société devra utiliser les normes convergentes dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, date à laquelle la société a décidé d'adopter ces normes.

Les PCGR du Canada seront entièrement alignés sur les IFRS de l'IASB au moyen d'une combinaison de deux méthodes : lorsque les projets conjoints de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et de l'International Accounting Standards Board feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes; les normes n'étant pas assujetties à un projet conjoint de convergence ont été présentées de manière générale aux fins de leur adoption au moment de la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Comme il est illustré à la note 2 b) et c), la première méthode pourrait, ou pourra, faire en sorte que la société puisse, ou doive, aligner certaines conventions comptables sur les IFRS de l'IASB avant 2011.

En vertu de son plan de travail, l'International Accounting Standards Board a mis en œuvre des projets qui devraient donner lieu à de nouvelles prises de position qui se traduiront par des modifications des IFRS de l'IASB et, par conséquent, les IFRS de l'IASB qui seront en vigueur à la date de la conversion devraient différer des IFRS en vigueur à l'heure actuelle.

En novembre 2008, la Securities and Exchange Commission des États-Unis a publié un projet de plan comportant sept jalons en vertu duquel certains émetteurs assujettis aux États-Unis seraient autorisés à utiliser les IFRS de l'IASB aux fins du dépôt de leurs résultats. Ce projet revêt une grande importance, car il envisage également l'application obligatoire des IFRS de l'IASB pour les émetteurs assujettis aux États-Unis dès 2014 (la Securities and Exchange Commission des États-Unis devrait prendre une décision en 2011 relativement à cette obligation d'utilisation prévue par le jalon 6). Nous ne pouvons pas évaluer à l'heure actuelle l'incidence de ce projet sur le plan de travail de l'International Accounting Standards Board; cependant, le jalon 1 prévoit l'amélioration des normes comptables et précise que la Securities and Exchange Commission des États-Unis devra subséquemment déterminer si les IFRS de l'IASB constituent des normes de première qualité et si elles sont suffisamment exhaustives.

La société évalue actuellement l'incidence de l'initiative canadienne sur sa situation particulière. La société devra mener à bien plusieurs phases dans le cadre de la transition aux IFRS de l'IASB :

- La phase portant sur l'évaluation initiale des incidences et la délimitation de la portée comprend la détermination des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS de l'IASB qui sont pertinentes pour la situation particulière de la société.
- La phase suivante portant sur les principaux éléments comprend la détermination, l'évaluation et la sélection des conventions comptables que la société doit aligner avec les IFRS de l'IASB. Cette phase porte de plus sur d'autres éléments opérationnels tels que les technologies de l'information, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et la formation.
- La phase qui suit portant sur l'incorporation permettra d'incorporer les solutions dans le système financier et les processus sous-jacents de la société qui sont essentiels au passage aux IFRS de l'IASB.

La société est tenue de présenter des informations qualitatives sur les incidences de l'alignement corrélativement avec son information financière pour 2008 et 2009. À mesure que les activités progresseront jusqu'en 2010, elle s'attend à devoir fournir davantage d'information sur les différences entre les conventions comptables précédant et suivant l'adoption des IFRS de l'IASB.

Au cours de son exercice 2010, l'exercice précédant celui au cours duquel elle commencera à présenter ses informations en vertu des IFRS de l'IASB, la société devra, en fait, maintenir en parallèle deux livres comptables : un livre sera préparé selon la version des PCGR du Canada en vigueur et sera utilisé à des fins de présentation en conformité avec cette version; l'autre livre sera préparé selon la version des normes IFRS de l'IASB en vigueur et sera utilisé pour présenter les montants comparatifs au cours de l'exercice 2011 de la société.

État de la phase portant sur l'évaluation initiale des incidences et la délimitation de la portée : Selon les IFRS de l'IASB alors en vigueur au premier trimestre de 2008, cette phase a utilisé un processus de diagnostic et a permis à la société de cerner un petit nombre de sujets susceptibles d'influer sur ses résultats financiers ou sur les efforts qu'elle déploie pour assurer le passage aux IFRS de l'IASB. L'IASB a mis en œuvre des activités qui pourraient entraîner, ou entraîneront, des modifications des IFRS de l'IASB, et ces modifications pourraient avoir, ou auront, des répercussions pour la société. La société évaluera ces modifications dans le cadre de la phase portant sur les principaux éléments.

État de la phase portant sur les principaux éléments : La société procède actuellement à la détermination, à l'évaluation et à la sélection des conventions comptables qu'elle devra aligner avec les IFRS de l'IASB; la prise en compte des répercussions sur les éléments opérationnels tels que les technologies de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière fait partie intégrante de ce processus. Au cours du trimestre considéré, la société a mis en œuvre des activités de formation ciblées, qui ont permis de tirer parti des ressources internes et externes.

Bien que l'évaluation initiale des incidences soit bien en cours et en progression conformément au plan établi, la société devra réaliser des progrès continus avant de pouvoir accroître, de manière prudente, la spécificité de l'information sur les différences, autres que celles indiquées à la note 2 b) et c), entre les conventions comptables précédant et suivant l'adoption des IFRS de l'IASB.

b) Écart d'acquisition et actifs incorporels

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*).

À compter de l'exercice 2009 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels s'appliquent à la société. La société a modifié la convention comptable qu'elle utilisait conformément aux dispositions transitoires des nouvelles recommandations.

Les nouvelles recommandations fournissent des lignes directrices exhaustives sur les cas où les dépenses peuvent être constatées comme des actifs incorporels. Avant l'exercice 2009 de la société, les frais initiaux de branchement et d'activation de comptes clients dans le secteur des services filaires, y compris les coûts directs connexes n'excédant pas les produits, étaient reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients; par suite de l'adoption des nouvelles recommandations, ces frais ne peuvent plus être constatés à titre d'actifs incorporels.

L'incidence de la mise en application de cette norme sur les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 est illustrée dans le tableau suivant :

Périodes terminées le 30 septembre 2009	Trimestre			Période de neuf mois		
	Excluant l'incidence de la mise en application du chapitre 3064	Incidence de la mise en application du chapitre 3064	Tel que présenté	Excluant l'incidence de la mise en application du chapitre 3064	Incidence de la mise en application du chapitre 3064	Tel que présenté
(en millions, sauf les montants par action)						
Charges d'exploitation						
Exploitation	1 461 \$	(5) \$	1 456 \$	4 362 \$	(14) \$	4 348 \$
Impôts sur les bénéfices	104 \$	2 \$	106 \$	247 \$	4 \$	251 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote						
– De base	0,87 \$	0,01 \$	0,88 \$	2,62 \$	0,03 \$	2,65 \$
– Dilué	0,87 \$	— \$	0,87 \$	2,62 \$	0,03 \$	2,65 \$

En raison de la nature de ces frais et des périodes de temps sur lesquelles ils ont été reportés et constatés, ces nouvelles recommandations n'ont pas eu une incidence importante sur les résultats d'exploitation de la société pour les périodes comparatives considérées.

L'incidence de la mise en application de cette norme sur les bilans consolidés de la société au 30 septembre 2009 et au 31 décembre 2008 est illustrée dans le tableau suivant :

	Au 30 septembre 2009			Au 31 décembre 2008		
	Excluant l'incidence de la mise en application du chapitre 3064	Incidence de la mise en application du chapitre 3064	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Incidence de la mise en application du chapitre 3064	Tel que présenté
(en millions)						
Actif à court terme						
Frais payés d'avance et autres	242 \$	(42) \$	200 \$	220 \$	(44) \$	176 \$
Autres actifs						
Autres actifs à long terme	1 639 \$	(83) \$	1 556 \$	1 513 \$	(95) \$	1 418 \$
		(125) \$			(139) \$	
Impôts futurs	1 366 \$	(38) \$	1 328 \$	1 255 \$	(42) \$	1 213 \$
Capitaux propres						
Actions ordinaires et actions sans droit de vote						
Bénéfices non répartis	2 241 \$	(87) \$	2 154 \$	1 859 \$	(97) \$	1 762 \$
		(125) \$			(139) \$	

c) Regroupements d'entreprises et part des actionnaires sans contrôle

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant les regroupements d'entreprises et la consolidation des états financiers ont été remplacées par de nouvelles recommandations sur les regroupements d'entreprises (chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*), sur les états financiers consolidés (chapitre 1601 du *Manuel de l'ICCA*) et sur la part des actionnaires sans contrôle (chapitre 1602 du *Manuel de l'ICCA*).

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a procédé à l'adoption anticipée des nouvelles recommandations, conformément aux dispositions transitoires; autrement, la société aurait été tenue d'adopter les nouvelles recommandations avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011.

Dans l'ensemble, les nouvelles recommandations entraînent l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle). Contrairement aux nouveaux PCGR des États-Unis correspondants (se reporter à la note 21 g), qui exigent la constatation de la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, les sociétés peuvent choisir, en vertu des nouveaux PCGR du Canada et des IFRS de l'IASB, de comptabiliser ou non la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, relativement à chaque acquisition.

L'évaluation à la juste valeur des acquisitions d'entreprises donnera notamment lieu :

- à la passation en charges des coûts d'acquisition;
- à la passation en charges des coûts de restructuration découlant de l'acquisition;
- à l'évaluation de la contrepartie conditionnelle, qui est comptabilisée comme un passif financier, à la juste valeur au moment de l'acquisition, les variations subséquentes de la juste valeur étant prises en compte dans le calcul des résultats d'exploitation;
- à la comptabilisation, à titre d'opérations sur capitaux propres, des variations de la part des actionnaires sans contrôle subséquentes à l'acquisition du contrôle par la société mère et ne donnant pas lieu à une perte de contrôle par la société mère.

Le degré d'importance des répercussions de l'adoption des nouvelles recommandations sur la société dépendra des faits précis liés à un regroupement d'entreprises survenu après le 1^{er} janvier 2009. Cependant, les états financiers consolidés de la société feront l'objet de changements mineurs appliqués rétrospectivement à l'égard de la présentation et des informations fournies en ce qui concerne la part des actionnaires sans contrôle :

- la part des actionnaires sans contrôle est désormais comptabilisée comme une composante distincte des capitaux propres dans les bilans consolidés;
- les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu font désormais état de la répartition du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu entre les actionnaires de la société et la part des actionnaires sans contrôle, plutôt que de refléter la part des actionnaires sans contrôle dans les résultats d'exploitation à titre de déduction aux fins du calcul du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu.

L'incidence de la mise en application de ces nouvelles normes sur les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société pour les trimestres et les périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2009 et 2008 est illustrée dans le tableau suivant :

Trimestres terminés les 30 septembre	2009		2008	
	Excluant l'incidence de la mise en application des chapitres 1582, 1601 et 1602	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Tel que présenté
(en millions, sauf les montants par action)				
Produits d'exploitation	2 411 \$	2 411 \$	2 450 \$	2 450 \$
Charges d'exploitation	1 918	1 918	1 911	1 911
Bénéfice d'exploitation	493	493	539	539
Autres charges, montant net	6	6	6	6
Coûts de financement	101	101	122	122
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices (et part des actionnaires sans contrôle) ¹	386	386	411	411
Impôts sur les bénéfices	106	106	125	125
(Part des actionnaires sans contrôle) ¹	1	s.o.	1	s.o.
Bénéfice net (et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote)	279	280	285	286
Autres éléments du résultat étendu	5	5	1	1
Résultat étendu	284 \$	285 \$	286 \$	287 \$
Bénéfice net attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		279 \$		285 \$
Part des actionnaires sans contrôle		1		1
		280 \$		286 \$
Total du résultat étendu attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		284 \$		286 \$
Part des actionnaires sans contrôle		1		1
		285 \$		287 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
– De base	0,88 \$	0,88 \$	0,89 \$	0,89 \$
– Dilué	0,87 \$	0,87 \$	0,89 \$	0,89 \$

1. Les éléments entre parenthèses ont été supprimés suivant l'adoption.

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre

2009

2008

(en millions, sauf les montants par action)	2009		2008	
	Excluant l'incidence de la mise en application des chapitres 1582, 1601 et 1602	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Tel que présenté
Produits d'exploitation	7 163 \$	7 163 \$	7 199 \$	7 199 \$
Charges d'exploitation	5 742	5 742	5 635	5 635
Bénéfice d'exploitation	1 421	1 421	1 564	1 564
Autres charges, montant net	22	22	25	25
Coûts de financement	302	302	345	345
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices (et part des actionnaires sans contrôle) ¹	1 097	1 097	1 194	1 194
Impôts sur les bénéfices ²	285	251	348	348
(Part des actionnaires sans contrôle) ¹	3	s.o.	3	s.o.
Bénéfice net (et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote) ¹	809	846	843	846
Autres éléments du résultat étendu	25	25	(9)	(9)
Résultat étendu	834 \$	871 \$	834 \$	837 \$
Bénéfice net attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		843 \$		843 \$
Part des actionnaires sans contrôle		3		3
		846 \$		846 \$
Total du résultat étendu attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		868 \$		834 \$
Part des actionnaires sans contrôle		3		3
		871 \$		837 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
– De base	2,55 \$	2,65 \$	2,62 \$	2,62 \$
– Dilué	2,54 \$	2,65 \$	2,61 \$	2,61 \$

1. Les éléments entre parenthèses ont été supprimés suivant l'adoption.

2. Les règles transitoires des nouvelles normes canadiennes exigent qu'une variation des actifs d'impôts futurs acquis constatés, découlant de regroupements d'entreprises survenus avant la date d'adoption des nouvelles normes par la société, soit comptabilisée dans la charge d'impôts, à moins que la variation ne se soit produite au cours de la période d'évaluation du regroupement d'entreprises.

Au cours de l'exercice 2009, une variation des actifs d'impôts futurs acquis constatés s'est traduite par une diminution du passif d'impôts futurs et le montant correspondant a été comptabilisé en réduction de la charge d'impôts en raison de l'application des nouvelles normes; avant l'adoption des nouvelles normes, le solde non amorti de l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition aurait été réduit.

3 politiques financières liées à la structure du capital

La société gère le capital dans le but i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des porteurs de titres de participation et ceux des porteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres (compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat étendu), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/total des capitaux investis, le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement excluant les coûts de restructuration (le « BAIIA excluant les coûts de restructuration »), ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration sur douze mois. La dette nette est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul de la dette nette se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration se présente comme dans le tableau qui suit. Historiquement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles est calculé comme les dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur douze mois excluant les ajustements liés aux impôts et les incidences actuelles sur l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net qui sont décrites plus en détail à la note 11 b); le ratio de distribution ne fait pas l'objet d'un ajustement pour tenir compte des ajustements liés aux impôts et des incidences continues sur l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net.

La stratégie de la société en 2009, qui est demeurée inchangée par rapport à 2008, vise à maintenir les politiques et directives financières énoncées dans le tableau suivant. La société estime que ces politiques et directives financières, qui sont revues une fois par an, ont atteint un niveau optimal et qu'elles lui permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux, en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Aux 30 septembre ou pour les périodes de douze mois terminées à ces dates (en millions de dollars)	Politiques et directives	2009	2008
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹		7 177 \$	7 187 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration ²		3 790 \$	3 822 \$
Montant net des intérêts débiteurs ³		420 \$	454 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration	1,5 – 2,0	1,9	1,9
Ratios de couverture			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme ⁴		4,1	4,5
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration ⁵		9,0	8,4
Autre mesure			
Ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles	45 % – 55 %	60 %	54 %
Ratio de distribution		53 %	47 %

1. La dette nette est calculée comme suit :

	2009	2008
Dette à long terme (note 17)	5 891 \$	6 038 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	28	30
Passif dérivé, montant net	1 001	1 045
Cumul des autres éléments du résultat étendu découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (excluant les incidences fiscales)	(109)	(140)
Encaisse et placements temporaires, montant net	(34)	(36)
Produit cumulé de la titrisation des créances (note 13)	400	250
Dette nette	7 177 \$	7 187 \$

2. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme suit :

	2009				2008			
	Cumul jusqu'à ce jour : ajouter (déduire)				Cumul jusqu'à ce jour : ajouter (déduire)			
	Trimestre correspondant	Exercice précédent	Trimestre considéré	Total	Trimestre correspondant	Exercice précédent	Trimestre considéré	Total
BAIIA (note 5)	(2 842) \$	3 779 \$	2 702 \$	3 639 \$	(2 636) \$	3 589 \$	2 842 \$	3 795 \$
Coûts de restructuration (note 6)	(21)	59	113	151	(14)	20	21	27
BAIIA excluant les coûts de restructuration	(2 863) \$	3 838 \$	2 815 \$	3 790 \$	(2 650) \$	3 609 \$	2 863 \$	3 822 \$

3. Le montant net des intérêts débiteurs est le montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur douze mois (les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des intérêts débiteurs).
4. La couverture des intérêts sur la dette à long terme est le bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (incluant les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme, le cas échéant).
5. La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration est le BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Par rapport à l'exercice précédent, le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme a diminué de 0,4, reflétant une diminution du bénéfice avant impôts sur les bénéfices et intérêts débiteurs sur la dette à long terme, ainsi que l'augmentation des intérêts débiteurs sur la dette à long terme. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration a augmenté de 0,6 en raison d'une diminution du montant net des intérêts débiteurs, neutralisée en partie par une diminution du BAIIA excluant les coûts de restructuration.

4 instruments financiers

a) Risques – Aperçu

Les instruments financiers de la société et la nature des risques auxquels ils pourraient être assujettis sont présentés dans le tableau suivant.

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risques de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalué au coût ou au coût après amortissement					
Encaisse et placements temporaires	X		X	X	
Débiteurs	X		X		
Créditeurs		X	X		
Créditeurs à l'égard de la restructuration		X			
Obligations à court terme		X		X	
Dette à long terme		X	X	X	
Évalué à la juste valeur					
Placements à court terme				X	X
Placements à long terme					X
Dérivés liés aux opérations de change ¹	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions ¹	X	X			X
Dérivés liés aux swaps de devises ¹	X	X	X	X	

1. Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les opérations concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

b) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute (se reporter à la note 4 c), la meilleure représentation de l'exposition maximale de la société au risque de crédit (excluant les incidences fiscales) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats attendus par la société.

(en millions)	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
Encaisse et placements temporaires, montant net	34 \$	4 \$
Débiteurs	781	966
Actifs dérivés	—	10
	815 \$	980 \$

Encaisse et placements temporaires : La société a réduit considérablement son risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements temporaires en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte cote de qualité supérieure et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Débiteurs : Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par l'importante clientèle diversifiée de la société, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des comptes clients qui ne font pas l'objet d'une provision aux dates des bilans consolidés. Au 30 septembre 2009, la durée de vie moyenne des comptes clients est de 36 jours (28 jours au 31 décembre 2008) et la durée de vie moyenne des comptes clients en souffrance est de 74 jours (64 jours au 31 décembre 2008). Aucun intérêt n'est imputé sur les comptes clients courants. Par la suite, les intérêts sont imputés au taux du marché sur les soldes impayés des services mobiles et des services filaires qui font l'objet d'une abstention.

(en millions)	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses		
Courants	362 \$	555 \$
De 30 à 60 jours en souffrance	89	121
De 61 à 90 jours en souffrance	36	47
En souffrance depuis plus de 90 jours	79	43
	566 \$	766 \$
Comptes clients (note 20 b)	630 \$	843 \$
Provision pour créances douteuses	(64)	(77)
	566 \$	766 \$

La société doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des comptes clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les comptes clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucun compte client n'est radié directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la société.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Solde, au début	65 \$	65 \$	77 \$	63 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	14	15	64	49
Utilisation nette	(15)	(16)	(77)	(48)
Solde à la fin	64 \$	64 \$	64 \$	64 \$

La société est aussi exposée au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de sa dette à long terme libellée en dollars américains fluctueront en raison des variations des taux de change. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et le paiement de capital à l'échéance.

e) Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs de ses placements temporaires, de ses placements à court terme, de ses obligations à court terme, de sa dette à long terme ou de ses dérivés liés aux swaps de devises.

Lorsque la société dispose de placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Ainsi, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de créance ou des instruments de capitaux propres versant des dividendes, la société pourrait être exposée à des risques de taux d'intérêt.

Comme les obligations à court terme découlant de facilités bancaires bilatérales, qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement impayées pendant des périodes dépassant une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément est sans importance.

En ce qui a trait à la dette à long terme actuellement non réglée de la société, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur sa facilité de crédit (note 17 c), celle-ci est à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, en l'absence de remboursement anticipé ou de fluctuations de taux de change, les flux de trésorerie futurs connexes, eux, ne changeront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, leurs justes valeurs ne sont pas touchées de façon importante par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais ses flux de trésorerie représentant les paiements d'intérêt pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est « renouvelé ».

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court et à long terme de la société seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

De façon semblable à la dette à taux fixe, la juste valeur des dérivés liés aux swaps de devises fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché puisque le taux d'intérêt découlant du swap est fixe. Des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de remboursement anticipé.

f) Autre risque de prix

Placements à court terme : Si le solde des placements à court terme comprenait des instruments de capitaux propres, la société serait exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres.

Placements à long terme : La société est exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant des placements classés comme étant disponibles à la vente. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

Dérivés liés à la rémunération à base d'actions : La société est exposée à un autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions réglée en espèces (des cours d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote qui s'apprécient augmentent la charge et la sortie de fonds potentielle). Des contrats de swap sur actions réglés en espèces ont été conclus, établissant un plafond sur le coût de la société lié à l'option de règlement en espèces net liée aux options (note 11 b) et fixant le coût de la société lié à ses unités d'actions restreintes (note 11 c).

g) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2009 et 2008 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien et du dollar américain, les taux d'intérêt sur le marché et le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société avaient présenté une variation des montants raisonnables possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date du bilan.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date du bilan (contrairement à l'application de la variation hypothétique à toutes les opérations pertinentes au cours des périodes considérées). Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates du bilan ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient au début de l'exercice considéré et qui demeure inchangée jusqu'à la date du bilan. Le montant du capital à la date du bilan de la période considérée et les valeurs nominales ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société à l'autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date du bilan de la période considérée. Le nombre théorique des actions à la date du bilan de la période considérée, incluant celui des contrats de swap sur actions réglés en espèces, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôts, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés applicables prévus par la loi pour les périodes considérées.

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (augmentation [diminution] en millions de dollars)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat étendu		Résultat étendu	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Variations raisonnables possibles des risques de marché ¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(10) \$	(4) \$	(26) \$	(27) \$	(36) \$	(31) \$
Dépréciation du dollar CA	10 \$	4 \$	26 \$	27 \$	36 \$	31 \$
Variation de 25 points de base du taux d'intérêt sur le marché						
Augmentation du taux	(1) \$	(2) \$	3 \$	4 \$	2 \$	2 \$
Diminution du taux	1 \$	2 \$	(3) \$	(4) \$	(2) \$	(2) \$
Variation de 25 % ² du cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote ³						
Augmentation du cours	(1) \$	(4) \$	3 \$	7 \$	2 \$	3 \$
Diminution du cours	(8) \$	(4) \$	(3) \$	(7) \$	(11) \$	(11) \$

- Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu sont calculées sans autre modification des hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut occasionner des taux de change plus favorables [une plus grande solidité du dollar canadien]), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la société bénéficiera de variations des taux de change et des taux d'intérêt sur le marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel la société exerce ses activités aura une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions liées aux attributions de rémunérations à base d'actions effectuées au cours de la période considérée qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions sans droit de vote.

- Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, la société a utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur une période de 4,5 ans et calculée sur une base mensuelle, ce qui est conforme aux hypothèses et méthodes établies décrites à la note 11 b), la volatilité du cours des actions sans droit de vote de la société, au 30 septembre 2009, s'est établie à 26,5 % (26,2 % en 2008); reflétant les données portant sur la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, la volatilité s'est établie à 31,0 % (34,3 % en 2008).
- Les répercussions hypothétiques des variations du cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu les éléments liés à la rémunération à base d'actions de la société qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en espèces connexes.

La société est exposée à d'autres risques de prix liés à ses instruments financiers, comme il est décrit plus en détail à la note 4 f).

h) Juste valeur

Généralités : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs, des crédateurs à l'égard de la restructuration et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La valeur comptable des placements à court terme, le cas échéant, égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours du marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché sur des marchés actifs. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée en fonction des cours du marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des instruments financiers de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque lié aux augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération à base d'actions est fondée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en espèces connexes octroyés par les contreparties aux opérations (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société aux dates du bilan).

Les instruments financiers de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la constatation initiale ainsi que le niveau au sein de la hiérarchie de la juste valeur utilisé pour les évaluer sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions)	Évaluation de la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :							
	Valeur comptable		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (« Niveau 1 »)		Autres données importantes pouvant être observées (« Niveau 2 »)		Données importantes ne pouvant être observées (« Niveau 3 »)	
	30 sept. 2009	31 décembre 2008	30 sept. 2009	31 décembre 2008	30 sept. 2009	31 décembre 2008	30 sept. 2009	31 décembre 2008
Actif								
Dérivés liés aux opérations de change	— \$	10 \$	— \$	— \$	— \$	10 \$	— \$	— \$
Passif								
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions	77 \$	82 \$	— \$	— \$	77 \$	82 \$	— \$	— \$
Dérivés liés aux opérations de change	12	—	—	—	12	—	—	—
Dérivés liés aux swaps de devises	1 001	778	—	—	1 001	778	—	—
	1 090 \$	860 \$	— \$	— \$	1 090 \$	860 \$	— \$	— \$

Non-dérivés : La dette à long terme de la société, qui est évaluée au coût après amortissement et la juste valeur de celle-ci, est présentée dans le tableau suivant :

(en millions)	Au 30 septembre 2009		Au 31 décembre 2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	5 891 \$	6 467 \$	6 352 \$	6 445 \$

Dérivés : Les instruments financiers dérivés de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente suivant la constatation initiale sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions)	Date d'échéance maximale	Au 30 septembre 2009			Au 31 décembre 2008		
		Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Actif à court terme							
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux opérations libellées en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée							
- Produits	2009	11 \$	— \$	— \$	29 \$	— \$	— \$
- Achats	2009	— \$	—	—	95 \$	3	3
			—	—		3	
Dérivés ¹ désignés comme étant détenus à des fins de couverture ² au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	2009	— \$	—	—	102 \$	7	7
			— \$	— \$		10 \$	10 \$

(en millions)	Au 30 septembre 2009			Au 31 décembre 2008			
	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Passif à court terme							
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de							
- transaction (note 11 b)	2012	151 \$	58 \$	58 \$	177 \$	64 \$	64 \$
- couverture ^{1,2} (note 11 c)	2009	28 \$	12	14	28 \$	11	13
			<u>70</u>			<u>75</u>	
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux opérations d'achat libellées en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée							
	2010	123 \$	6	6	— \$	—	—
Dérivés ¹ désignés comme étant détenus à des fins de couverture ² au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains							
	2009	81 \$	6	6	— \$	—	—
			<u>82</u>			<u>75</u>	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties (à recevoir des contreparties) à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture (note 11 c)							
			2			2	
			<u>84 \$</u>	<u>84 \$</u>		<u>77 \$</u>	<u>77 \$</u>
Autres passifs à long terme							
Dérivés ¹ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ² (note 11 c)							
	2011	38 \$	7 \$	8 \$	26 \$	7 \$	8 \$
Dérivés ¹ classés comme étant détenus à des fins de couverture ² et utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains							
	2011	2 951 \$	1 001	1 030	2 951 \$	778	783
			<u>1 008</u>			<u>785</u>	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			1			1	
Ajouter : intérêts à payer à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			29			5	
			<u>1 038 \$</u>	<u>1 038 \$</u>		<u>791 \$</u>	<u>791 \$</u>

1. Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

2. La comptabilité de couverture est appliquée aux dérivés qui sont désignés comme étant détenus à des fins de couverture.

i) Comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les gains et les pertes, excluant les incidences fiscales, sur les instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que leur emplacement dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	Montant du gain (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) (note 18 c)		Gain (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat étendu aux résultats (partie efficace) (note 18 c)		Gain (perte) comptabilisé(e) aux résultats sur les dérivés (partie inefficace)			
	2009	2008	Montant		Montant			
	Emplacement	Emplacement	2009	2008	Emplacement	2009	2008	
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change								
- lié à la dette libellée en dollars américains	(166) \$	91 \$	Coûts de financement	(178) \$	85 \$	Coûts de financement	— \$	— \$
- lié aux achats libellés en dollars américains	(5)	4	Exploitation	(1)	2	Exploitation	—	—
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions (note 11 c)	2	(3)	Exploitation	(2)	(1)	Exploitation	—	—
	(169) \$	92 \$		(181) \$	86 \$		— \$	— \$

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	Montant du gain (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) (note 18 c)		Gain (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat étendu aux résultats (partie efficace) (note 18 c)		Gain (perte) comptabilisé(e) aux résultats sur les dérivés (partie inefficace)			
	2009	2008	Montant		Montant			
	Emplacement	Emplacement	2009	2008	Emplacement	2009	2008	
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change								
- lié à la dette libellée en dollars américains	(223) \$	134 \$	Coûts de financement	(283) \$	140 \$	Coûts de financement	— \$	— \$
- lié aux achats libellés en dollars américains	(7)	8	Exploitation	7	3	Exploitation	—	—
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions (note 11 c)	—	(8)	Exploitation	(5)	(2)	Exploitation	—	—
	(230) \$	134 \$		(281) \$	141 \$		— \$	— \$

Le tableau suivant présente les gains et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que leur emplacement dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Emplacement	Gain (perte) comptabilisé(e) aux résultats sur les dérivés			
		Trimestre		Période de neuf mois	
		2009	2008	2009	2008
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	(8) \$	3 \$	(13) \$	7 \$
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions (note 11 b)	Exploitation	11	(12)	(3)	(37)
		3 \$	(9) \$	(16) \$	(30) \$

5 information sectorielle

Les secteurs isolables de la société sont les services filaires et les services mobiles. Le secteur des services filaires comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services mobiles. Le secteur des services mobiles comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet mobiles. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties. L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au chef de la direction (le principal responsable de l'exploitation de la société).

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	Services filaires		Services mobiles		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits d'exploitation								
Produits externes	1 205 \$	1 248 \$	1 206 \$	1 202 \$	— \$	— \$	2 411 \$	2 450 \$
Produits intersectoriels	34	33	7	7	(41)	(40)	—	—
	1 239	1 281	1 213	1 209	(41)	(40)	2 411	2 450
Charges d'exploitation								
Charges d'exploitation	804	823	693	682	(41)	(40)	1 456	1 465
Coûts de restructuration	29	9	3	1	—	—	32	10
	833	832	696	683	(41)	(40)	1 488	1 475
BAIIA ¹	406 \$	449 \$	517 \$	526 \$	— \$	— \$	923 \$	975 \$
Dépenses en immobilisations	365 \$	340 \$	193 \$	133 \$	— \$	— \$	558 \$	473 \$
Licences de spectre pour les services sans fil évolués	—	—	—	882	—	—	—	882
Dépenses en immobilisations totales ²	365 \$	340 \$	193 \$	1 015 \$	— \$	— \$	558 \$	1 355 \$
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations totales	41 \$	109 \$	324 \$	(489) \$	— \$	— \$	365 \$	(380) \$
							923 \$	975 \$
							Amortissement des immobilisations corporelles	344
							Amortissement des actifs incorporels	92
							Bénéfice d'exploitation	539
							Autres charges, montant net	6
							Coûts de financement	122
							Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	411
							Impôts sur les bénéfices	125
							Bénéfice net (ajusté – note 2 c)	286 \$

- Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon la définition de la société, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration. La société a publié des indications au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.
- Les dépenses en immobilisations totales représentent la somme des dépenses en immobilisations et des licences de spectre pour les services sans fil évolués.

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	Services filaires		Services mobiles		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits d'exploitation								
Produits externes	3 681 \$	3 755 \$	3 482 \$	3 444 \$	— \$	— \$	7 163 \$	7 199 \$
Produits intersectoriels	98	96	21	21	(119)	(117)	—	—
	3 779	3 851	3 503	3 465	(119)	(117)	7 163	7 199
Charges d'exploitation								
Charges d'exploitation	2 471	2 503	1 996	1 950	(119)	(117)	4 348	4 336
Coûts de restructuration	104	19	9	2	—	—	113	21
	2 575	2 522	2 005	1 952	(119)	(117)	4 461	4 357
BAIIA ¹	1 204 \$	1 329 \$	1 498 \$	1 513 \$	— \$	— \$	2 702 \$	2 842 \$
Dépenses en immobilisations	1 011 \$	916 \$	578 \$	312 \$	— \$	— \$	1 589 \$	1 228
Licences de spectre pour les services sans fil évolués	—	—	—	882	—	—	—	882
Dépenses en immobilisations totales ²	1 011 \$	916 \$	578 \$	1 194 \$	— \$	— \$	1 589 \$	2 110 \$
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations totales	193 \$	413 \$	920 \$	319 \$	— \$	— \$	1 113 \$	732 \$
							2 702 \$	2 842 \$
							Amortissement des immobilisations corporelles	1 033
							Amortissement des actifs incorporels	245
							Bénéfice d'exploitation	1 564
							Autres charges, montant net	25
							Coûts de financement	345
							Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 194
							Impôts sur les bénéfices	348
							Bénéfice net (ajusté – note 2 c)	846 \$

1. Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon la définition de la société, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration. La société a publié des indications au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.
2. Les dépenses en immobilisations totales représentent la somme des dépenses en immobilisations et des licences de spectre pour les services sans fil évolués.

6 coûts de restructuration

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Coûts de restructuration				
Effectif				
Départs volontaires	20 \$	2 \$	59 \$	6 \$
Départs non volontaires	10	8	51	15
Autres	2	—	3	—
	32	10	113	21
Décaissements				
Effectif				
Départs volontaires	15	14	25	19
Départs non volontaires et autres	12	5	52	15
Autres	2	—	3	1
	29	19	80	35
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	3	(9)	33	(14)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration				
Solde au début	81	30	51	35
Solde à la fin	84 \$	21 \$	84 \$	21 \$

En 2009, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, notamment une consolidation opérationnelle, une rationalisation et une intégration, dans le cadre de son programme d'efficience concurrentielle. Ces initiatives visaient à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société. Le montant estimatif des coûts de restructuration de la société pour 2009 est d'environ 160 millions de dollars.

7 coûts de financement

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	120 \$	118 \$	350 \$	346 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	1	6	2	7
Change (note 4 i)	—	(1)	(3)	(1)
	121	123	349	352
Intérêts capitalisés pendant la construction	—	—	—	(3)
	121	123	349	349
Intérêts créditeurs				
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(20)	—	(46)	(1)
Autres intérêts créditeurs	—	(1)	(1)	(3)
	(20)	(1)	(47)	(4)
	101 \$	122 \$	302 \$	345 \$

8 impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Impôts exigibles	(4) \$	12 \$	20 \$	58 \$
Impôts futurs	110	113	231	290
	106 \$	125 \$	251 \$	348 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars)	2009		2008	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	117 \$	30,3 %	128 \$	31,2 %
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	—		—	
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(10)		(6)	
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	—		1	
Autres	(1)		2	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés intermédiaires des résultats et des autres éléments du résultat étendu	106 \$	27,5 %	125 \$	30,4 %

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	2009		2008	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	332 \$	30,3 %	370 \$	31,0 %
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(48)		(1)	
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(36)		(32)	
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	3		4	
Autres	—		7	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés intermédiaires des résultats et des autres éléments du résultat étendu	251 \$	22,9 %	348 \$	29,2 %

La société a recours à des estimations importantes relativement à la composition du passif d'impôts futurs. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, la société a inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de néant (2 millions de dollars en 2008) et de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2008), respectivement, dont une tranche de néant (1 million de dollars en 2008) et de néant (1 million de dollars en 2008), respectivement, a été comptabilisée en réduction du capital et le reste, en réduction des charges d'exploitation.

9 montants par action

Le résultat net de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des attributions d'options sur actions.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action. Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote est équivalent au bénéfice dilué attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote pour toutes les périodes présentées.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	318	319	318	321
Effet des titres dilutifs				
Attributions d'options sur actions	—	1	—	2
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	318	320	318	323

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines attributions d'options sur actions en cours visant 7 millions d'options (6 millions en 2008) et 8 millions d'options (6 millions en 2008), respectivement, parce que le prix d'exercice de ces attributions d'options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote durant les périodes visées.

10 dividendes par action

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	2009			2008		
	Déclaré pour les détenteurs inscrits en date du	Versé aux actionnaires le	Total	Déclaré pour les détenteurs inscrits en date du	Versé aux actionnaires le	Total
Dividende par action ordinaire et action sans droit de vote						
Dividende de 0,475 \$ (0,45 \$ en 2008)	11 mars 2009	1 ^{er} avril 2009	151 \$	11 mars 2008	1 ^{er} avril 2008	145 \$
Dividende de 0,475 \$ (0,45 \$ en 2008)	10 juin 2009	2 juillet 2009	149	10 juin 2008	1 ^{er} juillet 2008	144
Dividende de 0,475 \$ (0,45 \$ en 2008)	10 septembre 2009	1 ^{er} octobre 2009	151	10 septembre 2008	1 ^{er} octobre 2008	144
			451 \$			433 \$

Le 4 novembre 2009, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,475 \$ par action sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote émises et en circulation de la société payable le 4 janvier 2010, aux détenteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2009. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2009.

11 rémunération à base d'actions

a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les « charges d'exploitation » figurant dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu ainsi que dans les états consolidés des flux de trésorerie comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

(en millions)	2009			2008		
	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie
Trimestres terminés les 30 septembre						
Attributions d'options sur actions ¹	(4) \$	(8) \$	(12) \$	4 \$	(3) \$	1 \$
Unités d'actions restreintes ²	9	—	9	8	—	8
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	8	(8)	—	9	(9)	—
	13 \$	(16) \$	(3) \$	21 \$	(12) \$	9 \$

1. La charge (le recouvrement) découlant des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 4 i), s'est établie à (6) \$ (néant en 2008).
2. La charge découlant des unités d'actions restreintes ne tient pas compte des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 4 i).

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre

(en millions)	2009			2008		
	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie
Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre						
Attributions d'options sur actions ¹	9 \$	(15) \$	(6) \$	13 \$	(11) \$	2 \$
Unités d'actions restreintes ²	24	(1)	23	25	(2)	23
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	22	(22)	—	28	(28)	—
	55 \$	(38) \$	17 \$	66 \$	(41) \$	25 \$

1. La charge (le recouvrement) découlant des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 4 i), s'est établie à (1) \$ (néant en 2008).
2. La charge découlant des unités d'actions restreintes ne tient pas compte des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 4 i).

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, les sorties de fonds liées à l'exploitation connexes relativement aux attributions d'options sur actions comprennent les sorties de fonds découlant des contrats de swap sur actions réglés en espèces de 6 millions de dollars (3 millions de dollars en 2008) et de 12 millions de dollars (6 millions de dollars en 2008), respectivement. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, l'économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions s'est établie à 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2008) et à 14 millions de dollars (17 millions de dollars en 2008), respectivement; comme il est indiqué à la note 8, les montants à l'égard de la rémunération à base d'actions n'étaient pas tous déductibles aux fins d'imposition.

b) Attributions d'options sur actions

La société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions à ses employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions octroyées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Juste valeur de l'attribution d'options sur actions (par option sur actions)	4,14 \$	5,96 \$	3,64 \$	7,13 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,5 %	3,2 %	2,3 %	3,6 %
Durée de vie prévue ¹ (en années)	4,5	4,5	4,5	4,5
Volatilité prévue	26,3 %	25,5 %	26,0 %	24,3 %
Taux de rendement	5,9 %	4,7 %	6,2 %	4,1 %

1. La durée contractuelle maximale des attributions d'options sur actions octroyées en 2009 et en 2008 était de sept ans.

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité prévue tient compte de la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Certaines attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Comme il est décrit plus en détail à la note 18 f), il revient à la société de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

La presque totalité des attributions d'options sur actions en cours de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 ont une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options dispose du choix d'exercer l'option de règlement en espèces net. Les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. Pour les attributions d'options sur actions en cours qui ont été modifiées et octroyées après 2001, la charge minimale constatée à leur égard correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution.

La société a conclu un contrat de swap sur actions réglé en espèces qui établit un plafond des coûts pour la société liés à la presque totalité des attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées. Le tableau suivant présente les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées et la composition de leurs justes valeurs à la date d'exercice plafonnée.

Au 30 septembre 2009 (en millions de dollars, sauf par attribution d'options sur actions en cours qui est touchée)

	Attributions d'options sur actions qui sont touchées octroyées pour des actions				
	actions ordinaires		actions sans droit de vote		Total
	avant 2002		après 2001		
Prix d'exercice moyen pondéré	35,70 \$	30,74 \$	22,12 \$	27,46 \$	
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	—	—	6,85	3,05	
	35,70	30,74	28,97	30,51	
Charge supplémentaire moyenne pondérée au titre de l'attribution sous forme de rémunération à base d'actions découlant de l'option de règlement en espèces net	18,56	24,41	26,18	24,54	
Juste valeur à la date d'exercice plafonnée par un contrat de swap sur actions réglé en espèces	54,26 \$	55,15 \$	55,15 \$	55,05 \$	
Attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours					
assujetties à un contrat de swap sur actions réglé en espèces	271 222	2 475 987		2 747 209	
non assujetties à un contrat de swap sur actions réglé en espèces	53 315	91 250		144 565	
	324 537	1 278 801	1 288 436	2 891 774	
Valeur intrinsèque totale ¹	1 \$	4 \$	14 \$	19 \$	
Valeur nominale connexe du contrat de swap sur actions réglé en espèces (note 4 h)	15 \$	68 \$	68 \$	151 \$	

1. La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 30 septembre 2009 qui s'établit à 34,54 \$ pour les actions ordinaires et à 33,31 \$ pour les actions sans droit de vote. La différence entre le montant de la valeur intrinsèque totale dans ce tableau et le montant présenté à la note 20 b) représente l'incidence, le cas échéant, de la constatation de la charge minimale découlant des justes valeurs à la date d'attribution pour les attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours.

c) Unités d'actions restreintes

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et donne droit aux mêmes dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des droits sur les unités d'actions restreintes est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date. Le passif connexe est normalement réglé en espèces.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Périodes terminées le 30 septembre
2009

	Trimestre			Période de neuf mois		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début						
Droits non acquis	2 085 213	—	43,22 \$	1 506 370	—	48,15 \$
Droits acquis	—	3 873	52,73	—	26 885	50,10
Émises						
Attribution initiale	50 398	—	31,61	623 804	—	30,73
Au lieu de dividendes	29 449	—	33,09	90 846	—	32,08
Droits acquis	(13 106)	13 106	41,38	(18 188)	18 188	43,60
Réglées en espèces	—	(13 050)	41,33	—	(41 144)	46,97
Frappées d'extinction ou annulées	(69 943)	—	44,08	(120 821)	—	45,25
En cours, à la fin						
Droits non acquis	2 082 011	—	42,92	2 082 011	—	42,92
Droits acquis	—	3 929	52,73 \$	—	3 929	52,73 \$

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglés en espèces, qui établissent le coût pour la société; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes en cours de la société au 30 septembre 2009 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant.

	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis
Acquisition des droits au cours des exercices se terminant les 31 décembre :				
2009	400 000	64,26 \$		
	120 000	47,11 \$		
	520 000		178 096	698 096
2010	600 000	49,22 \$	187 948	787 948
2011	390 000	33,79 \$	205 967	595 967
	1 510 000		572 011	2 082 011

d) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, la société a versé une cotisation de 40 % (45 % en 2008) pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé, et a versé une cotisation de 35 % (40 % en 2008) pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. Il n'y a aucune modalité d'acquisition des droits et la société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Cotisations salariales	21 \$	24 \$	60 \$	68 \$
Cotisations patronales	8	9	22	28
	29 \$	33 \$	82 \$	96 \$

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Pour les trimestres et les périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2009 et 2008, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels.

12 avantages sociaux futurs

a) Régimes à prestations déterminées – coûts (économies)

Les coûts (économies) nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	2009			2008		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹	Coûts constatés au cours de la période
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de la période (tranche de l'employeur)	12 \$	— \$	12 \$	21 \$	— \$	21 \$
Intérêts débiteurs	93	—	93	87	—	87
Rendement de l'actif des régimes	(340)	240	(100)	598	(721)	(123)
Coût des services passés	—	1	1	—	1	1
Perte actuarielle	9	—	9	1	—	1
Amortissement de l'actif transitoire	—	(11)	(11)	—	(12)	(12)
	(226) \$	230 \$	4 \$	707 \$	(732) \$	(25) \$

1. Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	2009			2008		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹	Coûts constatés au cours de la période
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de la période (tranche de l'employeur)	38 \$	— \$	38 \$	63 \$	— \$	63 \$
Intérêts débiteurs	279	—	279	259	—	259
Rendement de l'actif des régimes	(659)	358	(301)	558	(927)	(369)
Coût des services passés	—	3	3	—	3	3
Perte actuarielle	27	—	27	3	—	3
Amortissement de l'actif transitoire	—	(33)	(33)	—	(34)	(34)
	(315) \$	328 \$	13 \$	883 \$	(958) \$	(75) \$

1. Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

b) Cotisations patronales

Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2009 aux régimes de retraite à prestations déterminées de la société s'établissent à environ 191 millions de dollars (les meilleures estimations au 31 décembre 2008 s'établissaient à environ 211 millions de dollars).

c) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	7 \$	6 \$	22 \$	23 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	7	8	24	26
	14 \$	14 \$	46 \$	49 \$

13 débiteurs

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, qui a été modifiée le 30 septembre 2002, le 1^{er} mars 2006, le 30 novembre 2006, le 31 mars 2008, le 12 septembre 2008 et le 6 mai 2009, aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (650 millions de dollars au 31 décembre 2008). L'échéance initiale de cette convention de titrisation « à rechargement » était le 18 juillet 2007; le 30 novembre 2006, la modification a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 18 juillet 2008; la modification du 31 mars 2008 a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 17 juillet 2009; la modification du 6 mai 2009 a fait en sorte que l'échéance a été prorogée jusqu'au 6 mai 2012.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre d'opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la société est réputée avoir abandonné le contrôle des actifs cédés et qu'une contrepartie autre que celle liée aux droits de bénéficiaire des créances cédées a été reçue. Lorsque la société cède ses créances, elle conserve des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Lorsqu'une cession est reconnue à titre de ventes, la société décomptabilise toutes les créances cédées, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge et comptabilise le gain ou la perte sur la vente dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Autres charges, montant net ». Le montant du gain ou de la perte sur la cession de créances est en partie tributaire de la valeur comptable antérieure des créances cédées, répartie entre les créances cédées et les droits conservés fondés sur leur juste valeur de marché relative à la date de la vente. La société procède à une estimation de la juste valeur de ses droits conservés en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés, eux-mêmes basés sur les meilleures estimations par la direction des hypothèses clés, soit les créances irrécouvrables, la durée de vie moyenne pondérée des créances cédées et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus.

À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances.

TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée; au 30 septembre 2009, la cote attribuée était A (faible).

(en millions)	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
Total du portefeuille géré	1 186 \$	1 272 \$
Créances titrisées	(483)	(346)
Droits conservés dans les créances vendues	78	40
Créances détenues	781 \$	966 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, la société a constaté des pertes globales de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2008) et de 7 millions de dollars (9 millions de dollars en 2008), respectivement, sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Produit cumulé de la titrisation, au début	400 \$	150 \$	300 \$	500 \$
Produit de nouvelles titrisations	—	100	100	100
Paiements de réduction de la titrisation	—	—	—	(350)
Produit cumulé de la titrisation, à la fin	400 \$	250 \$	400 \$	250 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	1 129 \$	406 \$	2 996 \$	2 388 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	224 \$	50 \$	570 \$	277 \$

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la perte au titre de la vente de créances, les flux de trésorerie futurs et les justes valeurs attribuées aux droits conservés, se présentent comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues	1,2 %	1,1 %	1,3 %	1,2 %
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)	32	33	32	34
Taux d'actualisation annuel réel	0,7 %	3,7 %	0,9 %	3,8 %
Gestion	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

En général, les créances vendues ne font pas l'objet de paiements par anticipation.

Au 30 septembre 2009, les principales hypothèses économiques et la sensibilité de la juste valeur courante des flux de trésorerie résiduels par rapport à des fluctuations immédiates de 10 % et de 20 % à l'égard de ces hypothèses se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2009	Variation hypothétique des hypothèses ¹	
		10 %	20 %
Valeur comptable/juste valeur des flux de trésorerie futurs	78 \$		
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues		1 \$	1 \$
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)		— \$	— \$
Taux d'actualisation annuel réel		— \$	— \$

1. Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une augmentation de la valeur des droits conservés dans les créances vendues tandis qu'une variation hypothétique défavorable des hypothèses se traduit par une baisse de cette valeur. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut entraîner une augmentation des créances irrécouvrables), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité.

14 immobilisations

a) Immobilisations, montant net

(en millions)	Au 30 septembre 2009			Au 31 décembre 2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles et autres						
Actifs liés au réseau	21 330 \$	15 793 \$	5 537 \$	20 609 \$	15 119 \$	5 490 \$
Bâtiments et améliorations locatives	2 159	1 303	856	2 110	1 232	878
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	13	9	4	15	9	6
Autres	1 634	1 288	346	1 681	1 272	409
Terrains	49	—	49	49	—	49
Actifs en construction	872	—	872	485	—	485
	26 057	18 393	7 664	24 949	17 632	7 317
Actifs incorporels amortissables						
Abonnés	245	50	195	245	46	199
Contrats avec les clients et relations clients connexes	138	23	115	138	13	125
Logiciels	2 315	1 531	784	2 082	1 314	768
Servitudes et autres	103	75	28	103	75	28
Actifs en construction	160	—	160	197	—	197
	2 961	1 679	1 282	2 765	1 448	1 317
Actifs incorporels à durée indéfinie						
Licences de spectre ¹	4 867	1 018	3 849	4 867	1 018	3 849
Marque acquise (note 15)	7	—	7	—	—	—
	4 874	1 018	3 856	4 867	1 018	3 849
	33 892 \$	21 090 \$	12 802 \$	32 581 \$	20 098 \$	12 483 \$

1. L'amortissement cumulé sur les licences de spectre correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002.

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations et les acquisitions. Les ajouts d'actifs incorporels amortissables comprennent les montants reclassés des actifs en construction.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Ajouts d'actifs incorporels amortissables				
Compris dans les dépenses en immobilisations	144 \$	146 \$	276 \$	251 \$
Compris dans les acquisitions	—	—	—	326
	144 \$	146 \$	276 \$	577 \$

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	91 \$	97 \$	283 \$	281 \$

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2009, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2009 (reste de l'exercice)	107 \$
2010	350
2011	251
2012	105
2013	67

15 écart d'acquisition

Périodes terminées les 30 septembre 2008 (en millions)	Trimestre	Période de neuf mois
Solde, au début	3 564 \$	3 564 \$
Écart d'acquisition résultant de l'acquisition de la période en cours	8	8
Solde, à la fin	3 572 \$	3 572 \$

Black's Photo Corporation : Le 3 septembre 2009, la société a fait l'acquisition de 100 % de la participation financière avec droit de vote dans Black's Photo Corporation, un détaillant offrant des services d'imagerie numérique partout au Canada, pour un montant en espèces de 28 millions de dollars (26 millions de dollars, déduction faite des espèces acquises). Aucune contrepartie conditionnelle n'a été exigée au cours de l'opération. L'investissement a été effectué dans le but d'accroître la distribution des produits et des services mobiles de la société partout au Canada.

Les principaux facteurs ayant contribué à l'établissement d'un prix d'achat se traduisant par la constatation d'un écart d'acquisition sont la nature des activités actuelles de Black's Photo Corporation, l'effectif acquis, les avantages sur le plan du délai de mise en marché provenant de l'acquisition d'un détaillant bien établi disposant d'un réseau de distribution de produits mobiles. Les résultats d'exploitation de Black's Photo Corporation sont inclus dans le secteur des services mobiles de la société à compter du 3 septembre 2009. Le montant imputé à l'écart d'acquisition ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt.

Les montants du prix d'achat attribués sont présentés dans le tableau suivant :

Au 3 septembre 2009 (en millions)

Actif		Passif	
Actif à court terme	22 \$	Passif à court terme	19 \$
Immobilisations		Prix d'achat	28
Immobilisations corporelles et autres	9		
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie (marque)	7		
Sous-total des immobilisations	16		
Impôts futurs	1		
Écart d'acquisition	8		
	47 \$		47 \$

Renseignements supplémentaires pro forma : Les renseignements supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début des exercices présentés.

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	2009		2008	
	Données présentées ¹	Données pro forma	Données présentées	Données pro forma
			(données ajustées – note 2 c)	
Produits d'exploitation	2 411 \$	2 430 \$	2 450 \$	2 476 \$
Bénéfice net	280 \$	280 \$	286 \$	285 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
- De base	0,88 \$	0,88 \$	0,89 \$	0,89 \$
- Dilué	0,87 \$	0,87 \$	0,89 \$	0,89 \$

1. Les produits d'exploitation et le bénéfice net (la perte nette) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 comprennent un montant de 6 \$ et de (1) \$ respectivement, relativement à l'acquisition de Black's Photo Corporation.

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	2009		2008	
	Données présentées ¹	Données pro forma	Données présentées	Données pro forma ²
			(données ajustées – note 2 c)	
Produits d'exploitation	7 163 \$	7 225 \$	7 199 \$	7 293 \$
Bénéfice net	846 \$	837 \$	846 \$	838 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
- De base	2,65 \$	2,63 \$	2,62 \$	2,61 \$
- Dilué	2,65 \$	2,63 \$	2,61 \$	2,60 \$

1. Les produits d'exploitation et le bénéfice net (la perte nette) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 comprennent un montant de 6 \$ et de (1) \$, respectivement, relativement à l'acquisition de Black's Photo Corporation.

2. Les montants pro forma pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 reflètent les acquisitions de Black's Photo Corporation, d'Emergis Inc. et de Fastvibe Corporation. Emergis Inc. a été acquise le 17 janvier 2008 et Fastvibe Corporation, le 29 janvier 2008; leurs résultats ont été inclus dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société à compter des mêmes dates.

Les renseignements supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les renseignements supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats financiers consolidés futurs de la société ni des résultats qui auraient été réalisés si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées au début des périodes présentées. Les renseignements supplémentaires pro forma comprennent l'amortissement additionnel des actifs incorporels, les frais de financement et les autres charges supplémentaires découlant des acquisitions, déduction faite des incidences fiscales connexes.

Informations à fournir additionnelles : Au 30 septembre 2009, l'écart d'acquisition attribuable au secteur des services filaires et au secteur des services mobiles de la société s'est établi à 827 millions de dollars (827 millions de dollars au 31 décembre 2008) et à 2 745 millions de dollars (2 737 millions de dollars au 31 décembre 2008), respectivement.

16 obligations à court terme

Le 15 décembre 2008, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours avec un consortium d'institutions financières, venant à échéance le 1^{er} mars 2010. La facilité de crédit est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel ou au taux d'acceptation bancaire (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, garanties et clauses restrictives habituelles qui sont essentiellement les mêmes que celles de la facilité de crédit à long terme de TELUS Corporation (comme il est indiqué à la note 17 c).

Le 19 juin 2009, les modalités de la facilité de crédit ont été modifiées de manière que le montant disponible au titre de cette facilité soit porté à 300 millions de dollars et que la date d'échéance soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2010; à la suite de la prorogation de l'échéance de la facilité, celle-ci est désormais classée à titre de facilité à long terme, comme il est indiqué à la note 17 c).

(en millions)	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008		Total
	Facilités bancaires bilatérales	Facilités bancaires bilatérales	Facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours	
Montant net disponible	57 \$	64 \$	700 \$	764 \$
Montant utilisé	2	11	—	11
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	4	3	—	3
Montant brut disponible	63 \$	78 \$	700 \$	778 \$

17 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions de dollars)

Série	Taux d'intérêt	Échéance	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
Billets de TELUS Corporation				
US ²	8,00 % ¹	Juin 2011	2 053 \$	2 333 \$
CB	5,00 % ¹	Juin 2013	299	299
CC	4,50 % ¹	Mars 2012	299	299
CD	4,95 % ¹	Mars 2017	689	688
CE	5,95 % ¹	Avril 2015	497	497
CF	4,95 % ¹	Mai 2014	697	—
			4 534	4 116
Papier commercial de TELUS Corporation	0,43 %	Jusqu'en janvier 2010	534	431
Facilité de crédit de TELUS Corporation	— %	Mai 2012	—	978
Débentures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % ¹	Mai 2010	50	50
2	11,90 % ¹	Novembre 2015	124	124
3	10,65 % ¹	Juin 2021	173	173
5	9,65 % ¹	Avril 2022	245	245
B	8,80 % ¹	Septembre 2025	198	198
			790	790
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % ¹	Juillet 2010	30	30
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 8,3 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013				
			3	5
Autres				
			—	2
Dette à long terme			5 891	6 352
Moins : tranche à court terme			82	4
Tranche à long terme de la dette à long terme			5 809 \$	6 348 \$

1. Les intérêts sont payables semestriellement.

2. La valeur nominale des billets s'établit à 1 925 millions de dollars US (1 925 millions de dollars US au 31 décembre 2008).

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées de la société qui ont égalité de rang de paiement avec toute obligation non garantie et non subordonnée existante ou future de la société et ont priorité de paiement sur toute dette subordonnée existante ou future de la société, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future des filiales de la société, ou garantie par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent la capacité de TELUS et de certaines de ses filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des opérations de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Contrats de swaps de devises échéant en 2011 : À l'égard des billets en dollars américains échéant en 2011, d'un montant total de 1,9 milliard de dollars US (un montant total de 1,9 milliard de dollars US au 31 décembre 2008), la société a conclu des contrats de swaps de devises, qui convertissent de fait les remboursements de capital et les obligations en matière d'intérêts en obligations en dollars canadiens assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 8,493 % et d'un taux de change fixe économique effectif de 1,5327 \$.

Les contreparties des contrats de swap sont des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoit pas de non-exécution. TELUS n'a pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité.

La société convertit en dollars canadiens les éléments tels que les billets en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les contrats de swap au 30 septembre 2009 comprenaient un passif dérivé net de 1 001 millions de dollars (778 millions de dollars au 31 décembre 2008), comme il est présenté à la note 4 h). La valeur de l'actif net des contrats de swap augmente (diminue) à mesure que le taux de change à la date du bilan augmente (diminue) le montant correspondant en dollars canadiens des billets en dollars américains.

Série	Émis en	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart de la valeur actuelle de rachat (points de base) ¹
			Émis initialement	En circulation	
Billets à 8,00 % (en dollars américains) échéant en 2011	Mai 2001	994,78 \$ US	2,0 G\$ US	1,9 G\$ US	30
Billets à 5,00 % de série CB	Mai 2006	998,80 \$	300 M\$	300 M\$	16
Billets à 4,50 % de série CC	Mars 2007	999,91 \$	300 M\$	300 M\$	15
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	999,53 \$	700 M\$	700 M\$	24
Billets à 5,95 % de série CE ²	Avril 2008	998,97 \$	500 M\$	500 M\$	66
Billets à 4,95 % de série CF ²	Mai 2009	999,96 \$	700 M\$	700 M\$	71

- Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de rachat est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux révisé des bons du Trésor (relativement aux billets libellés en dollars américains) ou du rendement des obligations du Canada (relativement aux billets libellés en dollars canadiens), majoré de l'écart de la valeur actuelle de rachat, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.
- La société doit faire une offre de rachat des billets de série CE et des billets de série CF à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

c) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Le 2 mars 2007, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars avec un consortium d'institutions financières. La nouvelle facilité de crédit bancaire se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 2,0 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 1^{er} mai 2012, devant servir aux fins générales de la société, notamment à appuyer le papier commercial.

Les facilités de crédit de TELUS Corporation sont non garanties et portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, la société ne peut laisser son ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

Le 19 juin 2009, TELUS Corporation a conclu une facilité de crédit renouvelable modifiée de 300 millions de dollars avec un consortium d'institutions financières, venant à échéance le 31 décembre 2010, comme il est indiqué plus en détail à la note 16. La facilité de crédit est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel ou au taux d'acceptation bancaire (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

(en millions)	Au 30 septembre 2009			Au 31 décembre 2008
	1 ^{er} mai 2012	31 décembre 2010	Total	1 ^{er} mai 2012
Facilité de crédit renouvelable venant à échéance le				
Montant net disponible	1 245 \$	300 \$	1 545 \$	387 \$
Montant utilisé ¹	—	—	—	980
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	221	—	221	201
Garantie du papier commercial	534	—	534	432
Montant brut disponible	2 000 \$	300 \$	2 300 \$	2 000 \$

- Les montants utilisés comprennent des acceptations bancaires de néant (930 \$ au 31 décembre 2008).

d) Débentures de TELUS Communications Inc.

Les débentures des séries 1 à 5 en circulation ont été émises par BC TEL, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 31 mai 1990 et ne sont pas rachetables.

Les débentures de série B en circulation ont été émises par AGT Limited, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 24 août 1994, ainsi que d'un acte de fiducie supplémentaire daté du 22 septembre 1995. Ces débentures sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours, selon le montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix calculé afin d'obtenir le rendement des obligations du Canada majoré de 15 points de base.

Aux termes d'un regroupement effectué le 1^{er} janvier 2001, la totalité des débentures sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. Ces débentures ne sont garanties par aucune hypothèque, nantissement ni autre charge et sont assujetties à certaines clauses restrictives, notamment à une sûreté négative et à une limite sur l'émission de dette supplémentaire en fonction du ratio d'endettement et de couverture des intérêts. Avec prise d'effet le 12 juin 2009, TELUS Corporation a garanti le paiement du capital et des intérêts des débentures.

e) Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.

Les obligations hypothécaires de premier rang ont été émises par TELUS Communications (Québec) Inc. et sont garanties par une hypothèque immobilière et une hypothèque mobilière grevant spécifiquement certains biens meubles et immeubles de la filiale TELUS Communications Inc., tels que les terrains, les bâtiments, l'équipement, les appareils, les lignes téléphoniques, les droits de passage et droits semblables limités à certains actifs situés au Québec. Les obligations hypothécaires de premier rang ne sont pas rachetables. Aux termes d'une réorganisation d'entreprise effectuée le 1^{er} juillet 2004, les obligations hypothécaires de premier rang en circulation sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. Avec prise d'effet le 12 juin 2009, TELUS Corporation a garanti le paiement du capital et des intérêts des obligations hypothécaires de premier rang.

f) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, y compris les montants de couverture connexes et calculés en fonction de ces sommes impayées au 30 septembre 2009, pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant :

Dette à long terme libellée en :	Dollars canadiens		Dollars américains				
			Passif dérivé				
Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	Toute la dette, sauf les contrats de location- acquisition	Contrats de location- acquisition	Dette ¹	(Reçu) ¹	Payé	Total	Total
2009 (reste de l'exercice)	— \$	\$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
2010	80	2	—	—	—	—	82
2011	—	—	2 061	(2 061)	2 950	2 950	2 950
2012	834	—	—	—	—	—	834
2013	300	—	—	—	—	—	300
Par la suite	2 649	—	—	—	—	—	2 649
Sorties de fonds futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	3 863	2	2 061	(2 061)	2 950	2 950	6 815
Sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²	1 634	1	329	(329)	502	502	2 137
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 c)	5 497 \$	3 \$	2 390 \$	(2 390) \$	3 452 \$	3 452 \$	8 952 \$

1. Les flux de trésorerie liés au montant de capital tiennent compte des taux de change au 30 septembre 2009, le cas échéant.
2. Les sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur la facilité de crédit de la société ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 30 septembre 2009.

18 capitaux propres

a) Éléments des capitaux propres

(en millions de dollars)		Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
Actions privilégiées			
Autorisées		Nombre	
Actions privilégiées de premier rang		1 000 000 000	
Actions privilégiées de second rang		1 000 000 000	
Actions ordinaires et actions sans droit de vote			
Capital-actions			
Actions			
Autorisées		Nombre	
Actions ordinaires		1 000 000 000	
Actions sans droit de vote		1 000 000 000	
Émises			
Actions ordinaires b)		2 216 \$	2 216 \$
Actions sans droit de vote b)		3 070	3 069
		5 286	5 285
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu			
Bénéfices non répartis (ajustés – note 2 b)		2 154	1 762
Cumul des autres éléments du résultat étendu c)		(105)	(130)
Total		2 049	1 632
Surplus d'apport d)		178	168
Total		7 513	7 085
Part des actionnaires sans contrôle e)		20	23
(Données ajustées – note 2 c)		7 533 \$	7 108 \$

b) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Périodes terminées le 30 septembre 2009 (en millions de dollars)	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'actions	Capital-actions	Nombre d'actions	Capital-actions
Actions ordinaires				
Au début	174 819 020	2 216 \$	174 817 514	2 216 \$
Actions ordinaires émises en vertu de l'exercice d'options sur actions f)	—	—	1 506	—
À la fin	174 819 020	2 216 \$	174 819 020	2 216 \$
Actions sans droit de vote				
Au début	142 853 014	3 070 \$	142 831 858	3 069 \$
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions f)	1 400	—	22 184	1
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur action f)	1 533	—	1 905	—
À la fin	142 855 947	3 070 \$	142 855 947	3 070 \$

Tous les montants portés au crédit des comptes de capital des actions ordinaires et des actions sans droit de vote à l'exercice d'options sur actions présentés dans le tableau précédent représentent les espèces reçues lors de l'exercice.

c) Cumul des autres éléments du résultat étendu

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	2009					2008				
	Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu		Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie (note 4 i)										
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de la période considérée	(169) \$	(24) \$	(145) \$			92 \$	15 \$	77 \$		
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de périodes antérieures et transféré(e)s aux résultats de la période considérée	181	27	154			(86)	(13)	(73)		
	12	3	9	(95) \$	(86) \$	6	2	4	(106) \$	(102) \$
Écart de conversion cumulé	(4)	—	(4)	(15)	(19)	3	—	3	(13)	(10)
Variation de la juste valeur non réalisée des actifs financiers disponibles à la vente et constatation des montants réalisés	—	—	—	—	—	(6)	—	(6)	5	(1)
	8 \$	3 \$	5 \$	(110) \$	(105) \$	3 \$	2 \$	1 \$	(114) \$	(113) \$

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	2009					2008				
	Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu		Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie (note 4 i)										
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de la période considérée	(230) \$	(26) \$	(204) \$			134 \$	21 \$	113 \$		
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de périodes antérieures et transféré(e)s aux résultats de la période considérée	281	41	240			(141)	(22)	(119)		
	51	15	36	(122) \$	(86) \$	(7)	(1)	(6)	(96) \$	(102) \$
Écart de conversion cumulé	(12)	—	(12)	(7)	(19)	(1)	—	(1)	(9)	(10)
Variation de la juste valeur non réalisée des actifs financiers disponibles à la vente et constatation des montants réalisés	1	—	1	(1)	—	(2)	—	(2)	1	(1)
	40 \$	15 \$	25 \$	(130) \$	(105) \$	(10) \$	(1) \$	(9) \$	(104) \$	(113) \$

Le montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des contrats de swaps de devises échéant en 2011, qui sont des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, et qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, serait reclassé au bénéfice net si les contrats faisaient l'objet d'une résiliation anticipée; le montant d'un tel reclassement serait tributaire des justes valeurs et des montants des contrats résiliés. Au 30 septembre 2009, l'estimation par la société du montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, autres que ceux ayant trait aux contrats de swaps de devises échéant en 2011, qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui devraient faire l'objet d'un reclassement aux résultats au cours des douze prochains mois est de 4 millions de dollars, excluant les incidences fiscales.

d) Surplus d'apport

Périodes terminées le 30 septembre 2009 (en millions)	Trimestre	Période de neuf mois
Solde au début	176 \$	168 \$
Charge relative à l'attribution d'options sur actions constatée au cours de la période ¹	2	10
Solde à la fin	178 \$	178 \$

1. Ce montant représente la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres; la différence entre ce montant et le montant présenté à la note 11 a), le cas échéant, est la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de passif.

e) Part des actionnaires sans contrôle

Périodes terminées le 30 septembre 2009 (en millions)	Trimestre	Période de neuf mois
Solde au début	21 \$	23 \$
Total du résultat étendu attribuable à la part des actionnaires sans contrôle	1	3
Dividendes versés par une filiale à des actionnaires sans contrôle	(2)	(6)
Solde à la fin	20 \$	20 \$

f) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les dirigeants et autres employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution; avant 2001, des options étaient aussi attribuées de la même façon relativement à des actions ordinaires. Avant 2002, des options visant l'achat d'actions sans droit de vote et d'actions ordinaires à un prix correspondant à la juste valeur de marché au moment de l'attribution étaient octroyées aux administrateurs. Les attributions d'options actuellement octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les attributions d'options sur actions étaient octroyées et étaient assorties de périodes d'exercice ne dépassant pas dix ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société.

Périodes terminées le 30 septembre 2009	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	12 163 373	37,59 \$	10 153 316	39,23 \$
Attribuées	28 040	31,62	2 546 796	30,59
Exercées ¹	(139 056)	18,51	(299 675)	20,60
Frappées d'extinction	(396 059)	41,41	(681 824)	42,01
Éteintes et autres	—	—	(62 315)	36,48
En cours, à la fin	11 656 298	37,68 \$	11 656 298	37,68 \$

1. La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 se chiffrait à 2 millions de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 32,43 \$ l'action) et à 3 millions de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 32,11 \$ l'action), respectivement. L'économie d'impôts réalisée pour les déductions fiscales des exercices d'options sur actions pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 s'est chiffrée à néant et à néant, respectivement.

En 2006, une option de règlement en capitaux propres net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, qui ont été effectués après 2001. Cet événement n'a pas donné lieu à une augmentation de la valeur pour le titulaire d'options et, par conséquent, la comptabilisation des modifications n'a pas été exigée à cet égard. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net. Il revient plutôt à la société de décider si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net. En 2007, une option de règlement en espèces net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, comme il est décrit plus en détail à la note 11 b). Le titulaire d'options a le choix d'exercer l'option de règlement en espèces net.

Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre d'options sur actions exercées et du nombre connexe d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises.

Périodes terminées le 30 septembre 2009	Trimestre			Période de neuf mois		
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total
Actions émises en vertu de l'exercice d'options sur actions	—	1 400	1 400	1 506	22 184	23 690
Incidence du choix du titulaire d'options de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en espèces net	300	134 556	134 856	16 095	256 290	272 385
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	s.o. ¹	1 533	1 533	s.o. ¹	1 905	1 905
Incidence du choix de la société de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net	s.o. ¹	1 267	1 267	s.o. ¹	1 695	1 695
Options sur actions exercées	300	138 756	139 056	17 601	282 074	299 675

1. Les attributions d'options sur actions pour les actions ordinaires ne comportent pas d'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 30 septembre 2009 selon leur prix d'exercice et leur durée :

Options en cours ¹								Options pouvant être exercées	
Fourchette de prix des options								Nombre d'actions	Prix moyen pondéré
Total									
Prix le plus bas	8,43 \$	14,63 \$	21,99 \$	33,14 \$	50,47 \$	8,43 \$			
Prix le plus haut	10,75 \$	19,92 \$	32,83 \$	47,22 \$	64,64 \$	64,64 \$			
Date d'échéance et nombre d'actions									
2009	—	217 124	76 135	—	—	293 259	293 259	19,83 \$	
2010	—	7 605	486 968	226 515	—	721 088	721 088	28,66 \$	
2011	—	3 400	919 010	769 934	—	1 692 344	1 692 344	29,22 \$	
2012	5 883	114 200	65 000	1 265 111	—	1 450 194	920 304	32,38 \$	
2013	—	—	—	1 258 712	52 681	1 311 393	1 044 326	43,02 \$	
2014	—	—	—	12 330	1 104 574	1 116 904	—	— \$	
2015	—	—	—	2 624 845	—	2 624 845	—	— \$	
2016	—	—	2 445 631	640	—	2 446 271	—	— \$	
	5 883	342 329	3 992 744	6 158 087	1 157 255	11 656 298	4 671 321		
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)									
	3,0	1,2	4,5	3,8	4,4	4,0			
Prix moyen pondéré									
	10,09 \$	16,18 \$	28,31 \$	41,41 \$	56,65 \$	37,68 \$			
Valeur intrinsèque totale ² (en millions)									
	— \$	6 \$	20 \$	— \$	— \$	26 \$			
Options pouvant être exercées									
Nombre d'actions	5 883	342 329	1 547 113	2 775 996	—	4 671 321			
Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)									
	3,0	1,2	1,5	2,4	—	2,0			
Prix moyen pondéré									
	10,09 \$	16,18 \$	24,71 \$	38,48 \$	— \$	32,25 \$			
Valeur intrinsèque totale ² (en millions)									
	— \$	6 \$	13 \$	— \$	— \$	19 \$			

- Au 30 septembre 2009, les droits sur 11 103 240 options sur actions, ayant une durée résiduelle moyenne pondérée de 3,9 ans, un prix moyen pondéré de 37,57 \$ et une valeur intrinsèque totale de 26 millions de dollars, étaient acquis ou devraient être acquis. Ces montants varient des montants correspondants à l'ensemble des options sur actions en cours en raison d'une estimation des extinctions prévues.
- La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 30 septembre 2009 qui s'établit à 34,54 \$ pour les actions ordinaires et à 33,31 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 30 septembre 2009, moins d'un million d'actions ordinaires et environ quinze millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

g) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est indiqué à la note 3, la société pourrait acheter des actions pour annulation en vertu d'offres de rachat dans le cours normal des activités afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital. La société a acheté pour annulation par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou d'autres moyens permis par la Bourse de Toronto et d'autres autorités en valeurs mobilières, y compris les achats en bloc négociés à l'amiable, des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu d'offres de rachat successives dans le cours normal des activités. L'offre de rachat la plus récente de la société s'étend sur une période de douze mois prenant fin le 22 décembre 2009 et vise un nombre maximal de 4 millions d'actions ordinaires et de 4 millions d'actions sans droit de vote. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour annulation est imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite.

Aucune action n'a été achetée au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009.

h) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et faire des paiements additionnels facultatifs en espèces au fiduciaire.

À l'exception des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1^{er} janvier 2005. La société a annoncé, avec prise d'effet pour le dividende payable le 4 janvier 2010, qu'elle émettra des actions sans droit de vote sur le capital autorisé à un escompte de 3 %.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, un montant de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2008) et de 15 millions de dollars (15 millions de dollars en 2008), respectivement, a été réinvesti dans des actions sans droit de vote.

19 engagements et passifs éventuels

a) Décisions du CRTC 2002-34, 2002-43 et 2006-9 – Comptes de report

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a publié la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report comme une composante de la réglementation par plafonnement des prix. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif total de 145 millions de dollars au 30 septembre 2009 (146 millions de dollars au 31 décembre 2008) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue périodique du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement, il revient au CRTC de déterminer si le passif du compte de report est réglé et le moment où il le sera.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel il amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires. Même si le montant a été accumulé dans le compte de report seulement au cours de la période de quatre ans terminée le 31 mai 2006, l'instance visait à traiter uniquement le montant accumulé dans le compte de report au cours de la période de deux ans terminée le 31 mai 2004. Les dénouements de cette instance sont présentés dans le tableau qui suit.

Initiative	Date de publication	Expansion des services à large bande dans les territoires d'exploitation des entreprises de services locaux titulaires respectives jusqu'aux collectivités rurales et éloignées	Faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications	Solde du compte de report distribué sous forme de rabais aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé
Décision de télécom CRTC 2006-9, « Utilisation des fonds des comptes de report »	16 février 2006	La plus grande partie du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Au moins 5 % du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Le reste du montant du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative
Décision de télécom CRTC 2007-50, « Utilisation des fonds des comptes de report pour étendre les services à large bande dans certaines collectivités rurales et éloignées »	6 juillet 2007	Expansion des services à large bande à 115 collectivités en Colombie-Britannique et au Québec autorisée		
Décision de télécom CRTC 2008-1, « Utilisation des fonds des comptes de report pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunication et pour l'expansion des services à large bande aux collectivités rurales et éloignées »	17 janvier 2008	Expansion des services à large bande à 119 collectivités rurales et éloignées additionnelles autorisée; décision à l'effet qu'aucune autre collectivité ne soit admissible à l'utilisation des fonds restants dans le compte de report	Autorisation d'utiliser environ 5 % du solde cumulé du compte de report de la société	Confirmation que le reste du montant du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative

Un nombre croissant de poursuites ont été intentées depuis la publication par le CRTC de la Décision de télécom 2006-9 et de la Décision de télécom 2008-1, et les litigants incluent l'Association des consommateurs du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté, Bell Canada et la société. Les groupes de défense des consommateurs ont interjeté appel devant les tribunaux pour que ceux-ci ordonnent la distribution des rabais aux abonnés des services téléphoniques locaux, plutôt que de permettre l'utilisation des fonds des comptes de report aux fins établies par le CRTC dont il est fait mention ci-dessus. Bell Canada a interjeté appel devant les tribunaux en raison du motif selon lequel le CRTC avait excédé sa compétence en approuvant les rabais à même les comptes de report. La société a interjeté appel devant les tribunaux visant à donner aux entreprises de services locaux titulaires le droit de présenter, à des fins d'approbation, d'autres listes de collectivités admissibles à l'expansion des services à large bande au moyen des fonds restants des comptes de report, plutôt que de remettre ces fonds sous forme de rabais à la clientèle des services locaux. La Cour suprême du Canada a autorisé la suspension de la Décision de télécom CRTC 2006-9 dans la mesure où elle nécessite la remise de rabais à la clientèle des services locaux. Les appels interjetés par les groupes de consommateurs, Bell Canada et la société ayant trait à la disposition des montants accumulés dans le compte de report ont été instruits par la Cour suprême du Canada en mars 2009.

Le 18 septembre 2009, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision sur cette question et rejeté les appels de la société et de Bell Canada et reconfirmé les décisions précédentes du CRTC. Après cette date, le CRTC a demandé à la société de présenter de nouveau, en janvier 2010, une estimation de ses coûts initiaux ainsi qu'une proposition couvrant une période de quatre ans relativement aux 229 collectivités déjà approuvées. La société prévoit mettre en œuvre son programme visant à étendre le service IP dans les collectivités rurales et éloignées au milieu de 2010.

Comme la société utilise la méthode de comptabilité d'exercice pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits consolidés de la société. Plus précisément, dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents jusqu'au 31 mai 2006, la société a réduit le compte de report d'un montant compensatoire. Après le 31 mai 2006, aucun changement n'a eu lieu dans l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu à la suite des incidences relatives à la Décision 2005-6 et la société n'avait donc plus besoin de comptabiliser ces montants par l'intermédiaire du compte de report. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, la société a réduit le compte de report à néant (néant en 2008) et à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2008), respectivement, à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents et des autres dépenses admissibles.

b) Garanties

Garanties : Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent « le cas le plus défavorable » et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société. Au 30 septembre 2009, les montants maximaux non actualisés des garanties, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements, étaient négligeables.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, pour reculer jusqu'à 40 % au cours des cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 30 septembre 2009, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

c) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, la société a reçu ou est au courant de certaines réclamations en matière de propriété intellectuelle ou des réclamations éventuelles à son égard concernant la contrefaçon et, dans certains cas, à l'égard de plusieurs autres entreprises de services mobiles et des fournisseurs des services de télécommunications. Dans certaines instances, les questions en sont au stade préliminaire et la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées actuellement de façon fiable. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites. Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur le bilan consolidé de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par des demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les demandeurs de l'une des actions alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les demandeurs de l'autre action alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certaines personnes présumées être des fiduciaires du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 16 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins

avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni aucune autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a ensuite été avisée par le TWU que les plaignants n'avaient pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions. Si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectif autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la Class Actions Act (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé le recours collectif le 17 septembre 2007. Le 20 février 2008, en appliquant deux jugements récents de la Cour suprême du Canada, la même cour a retiré du recours tous les clients qui sont liés par une clause d'arbitrage. La société a présenté une demande afin d'interjeter appel de la décision autorisant le recours collectif. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les recours collectifs avec option de retrait en Saskatchewan, le conseil des plaignants a demandé l'autorisation d'un nouveau recours collectif national en Saskatchewan faisant essentiellement les mêmes allégations. Le recours de 2004 serait donc abandonné si celui de 2009 était autorisé. La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ces deux recours.

Des recours similaires ont également été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces.

Si le dénouement final de cette poursuite se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement important à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la société; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite à cette étape préliminaire de la poursuite.

Recours collectif non autorisé : Le 26 juin 2008, un recours collectif a été intenté auprès de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan. La poursuite allègue, entre autres, que les entreprises de télécommunications canadiennes, incluant la société, n'ont pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et qu'elles ont de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. Les plaignants cherchent à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La société évalue le bien-fondé de cette poursuite, mais la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

20 renseignements financiers supplémentaires

a) États des résultats et des autres éléments du résultat étendu

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Charges d'exploitation¹ :				
Coût des ventes et services	810 \$	822 \$	2 406 \$	2 393 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	646	643	1 942	1 943
	1 456 \$	1 465 \$	4 348 \$	4 336 \$
Frais de publicité	71 \$	75 \$	189 \$	232 \$
Charge au titre des avantages sociaux				
Salaires ²	512 \$	573 \$	1 559 \$	1 696 \$
Régimes de retraite – à prestations déterminées (note 12 a)	4	(25)	13	(75)
Régimes de retraite – à cotisations déterminées (note 12 c)	14	14	46	49
Autres régimes à prestations déterminées	—	—	(1)	(1)
Coûts de restructuration (note 6)	30	10	110	21
Autres	31	34	103	107
	591	606	1 830	1 797
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés (note 14 a)	(91)	(97)	(283)	(281)
	500 \$	509 \$	1 547 \$	1 516 \$

- Le coût des ventes et services ne comprend pas l'amortissement des actifs incorporels, mais comprend le coût des biens vendus et les coûts nécessaires à l'exploitation et au maintien de l'accès et de l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications de la société. Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les frais de vente et de marketing (commissions comprises), les coûts du service à la clientèle, les créances irrécouvrables, les frais immobiliers et les frais généraux notamment au titre de la technologie de l'information, des finances (y compris les services de facturation, de crédit et de perception), des services juridiques, des ressources humaines et des affaires extérieures.
Les salaires des employés, les avantages sociaux et les coûts connexes sont inclus dans l'une des deux composantes des charges d'exploitation dans la mesure où ces coûts sont liés aux fonctions de ces composantes.
- Les salaires comprennent les montants liés à la rémunération à base d'actions pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 de 13 \$ (21 \$ en 2008) et de 55 \$ (66 \$ en 2008), respectivement, qui sont présentés à la note 11.

b) Bilans

(en millions)	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
Débiteurs		
Comptes clients	630 \$	843 \$
Montants courus à recevoir – clients	131	110
Provision pour créances douteuses	(64)	(77)
	697	876
Montants courus à recevoir – autres	83	87
Autres	1	3
	781 \$	966 \$
Stocks		
Appareils mobiles, pièces et accessoires	122 \$	268 \$
Autres	70	65
	192 \$	333 \$
Frais payés d'avance et autres (ajustés – note 2 b)		
Frais payés d'avance	148 \$	109 \$
Autres	52	67
	200 \$	176 \$
Autres actifs à long terme (ajustés – note 2 b)		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	1 524 \$	1 401 \$
Autres	32	17
	1 556 \$	1 418 \$

(en millions)	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
Créditeurs et charges à payer		
Charges à payer	469 \$	527 \$
Paie et autres charges salariales connexes	288	347
Charge à payer pour l'option de règlement en espèces net liée aux attributions d'options sur actions (note 11 b)	20	27
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3	3
	780	904
Comptes fournisseurs à payer	429	441
Intérêts à payer	142	58
Autres	66	62
	1 417 \$	1 465 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	443 \$	475 \$
Comptes de report réglementaires (note 19 a)	145	146
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	42	44
Dépôts des clients	16	24
	646 \$	689 \$
Autres passifs à long terme		
Passifs dérivés (note 4 h)	1 008 \$	785 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	211	210
Autres	174	108
	1 393	1 103
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	84	95
Gain reporté sur les opérations de cession-bail de bâtiments	40	54
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	43	43
	1 560 \$	1 295 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Placements à court terme	— \$	— \$	— \$	42 \$
Débiteurs	(56)	53	185	(206)
Stocks	24	(14)	157	(33)
Frais payés d'avance et autres	52	56	(22)	(34)
Créditeurs et charges à payer	75	93	(55)	(25)
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir et à payer, montant net	(55)	7	(236)	52
Facturation par anticipation et dépôts de clients	(4)	9	(43)	12
	36 \$	204 \$	(14) \$	(192) \$
Émission de titres de créance à long terme				
Papier commercial de TELUS Corporation	936 \$	1 939 \$	4 384 \$	6 568 \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	—	1 032	2 025	2 477
Dette à long terme autre que le papier commercial de TELUS Corporation et la facilité de crédit de TELUS Corporation	—	—	700	500
	936 \$	2 971 \$	7 109 \$	9 545 \$
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme				
Papier commercial de TELUS Corporation	(1 006) \$	(1 772) \$	(4 281) \$	(6 189) \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	—	(763)	(3 003)	(2 048)
Dette à long terme autre que le papier commercial de TELUS Corporation et la facilité de crédit de TELUS Corporation	—	(3)	(4)	(6)
	(1 006) \$	(2 538) \$	(7 288) \$	(8 243) \$

21 différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Comme il a été décrit plus en détail à la note 2 a), les PCGR du Canada sont en voie d'alignement avec les IFRS de l'IASB. À compter du 4 mars 2008, la Securities and Exchange Commission des États-Unis n'exigera plus de la part de certains émetteurs assujettis, comme la société, de rapprocher leurs états financiers compris dans leurs documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et préparés conformément aux IFRS de l'IASB avec les PCGR des États-Unis. À partir du moment où elle commencera à présenter des états financiers conformément aux IFRS de l'IASB, soit pour l'exercice 2011, la société prévoit actuellement qu'elle cessera de rapprocher ces états financiers avec les PCGR des États-Unis.

Les principes actuellement adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous.

Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	280 \$	286 \$	846 \$	846 \$
Ajustements :		(données ajustées – note 21 g)		(données ajustées – note 21 g)
Charges d'exploitation				
Exploitation b)	(12)	(14)	(40)	(39)
Amortissement des actifs incorporels c)	(12)	(13)	(38)	(38)
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition e)	7	8	26	28
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	263	267	794	797
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts f)				
Conformément aux PCGR du Canada	5	1	25	(9)
Variation des comptes des autres éléments du résultat étendu relatifs aux régimes de retraite	8	1	24	5
Conformément aux PCGR des États-Unis	13	2	49	(4)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	276 \$	269 \$	843 \$	793 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	262 \$	266 \$	791 \$	794 \$
Part des actionnaires sans contrôle	1	1	3	3
	263 \$	267 \$	794 \$	797 \$
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	275 \$	268 \$	840 \$	790 \$
Part des actionnaires sans contrôle	1	1	3	3
	276 \$	269 \$	843 \$	793 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis				
– De base	0,82 \$	0,83 \$	2,49 \$	2,47 \$
– Dilué	0,82 \$	0,83 \$	2,49 \$	2,46 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (du déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	2009	2008
Tableau des bénéfices non répartis (du déficit) selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	324 \$	(61) \$
Montant transitoire au titre des actifs incorporels (note 2 b)	(97)	(97)
Solde d'ouverture ajusté	227	(158)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	791	794
	1 018	636
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(451)	(433)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré	—	(89)
Solde à la fin	567 \$	114 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

(en millions)	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008 (données ajustées – note 2 b)
Actif à court terme	1 319 \$	1 514 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 664	7 317
Actifs incorporels amortissables	2 751	2 824
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	3 856	3 849
Autres actifs	774	639
Écart d'acquisition	3 974	3 966
	20 338 \$	20 109 \$
Passif à court terme	3 062 \$	3 057 \$
Dette à long terme	5 837	6 376
Autres passifs à long terme	1 521	1 256
Impôts reportés	1 502	1 402
Capitaux propres ¹		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	8 396	7 995
Part des actionnaires sans contrôle	20	23
	8 416	8 018
	20 338 \$	20 109 \$

1. Au 31 décembre 2008, les capitaux propres ont été ajustés pour inclure la part des actionnaires sans contrôle, comme il est décrit plus en détail à la note 21 g).

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres afférents aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote tenant compte des différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

Au 30 septembre 2009 (en millions)	Capitaux propres afférents aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote					
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada	2 216 \$	3 070 \$	2 154 \$	(105) \$	178 \$	7 513 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 732	883	(1 489)	(366)	—	760
Rémunération à base d'actions b)	10	53	(94)	—	31	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc.						
Écart d'acquisition d)	—	131	(8)	—	—	123
Débentures convertibles	—	(3)	4	—	(1)	—
Selon les PCGR des États-Unis	3 958 \$	4 134 \$	567 \$	(471) \$	208 \$	8 396 \$

Au 31 décembre 2008 (en millions)	Capitaux propres afférents aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote					
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada ¹	2 216 \$	3 069 \$	1 762 \$	(130) \$	168 \$	7 085 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 732	883	(1 438)	(390)	—	787
Rémunération à base d'actions b)	10	53	(93)	—	30	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc.						
Écart d'acquisition d)	—	131	(8)	—	—	123
Débentures convertibles	—	(3)	4	—	(1)	—
Selon les PCGR des États-Unis	3 958 \$	4 133 \$	227 \$	(520) \$	197 \$	7 995 \$

1. Le solde d'ouverture des bénéfices non répartis selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis a été ajusté, comme il est décrit plus en détail à la note 2 b).

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a donné lieu au retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode a donné lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 52 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation – Exploitation

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

À la différence des PCGR du Canada, les PCGR des États-Unis exigent de constater en totalité les obligations liées à des régimes d'avantages sociaux futurs. Selon les PCGR des États-Unis, la situation de capitalisation des régimes de la société est présentée à sa valeur brute aux bilans consolidés, et l'écart entre la situation de capitalisation nette du régime et l'actif ou le passif net au titre des prestations constituées est inclus comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis, la société est tenue d'utiliser la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001 et 1994, respectivement.

Sur une base prospective, à partir du 1^{er} janvier 2006, il n'y a plus de différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis relativement à la charge au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions actuelles de rémunération à base d'actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis, mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

La presque totalité des attributions d'options sur actions en cours de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 comportent une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options a le choix d'opter pour le règlement en espèces net. Les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. La charge minimale constatée pour les attributions d'options sur actions touchées par cette modification correspondra à leur juste valeur à la date d'attribution. En vertu des PCGR des États-Unis, la juste valeur à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 1994 et qui sont touchées par cette modification a eu une incidence sur le montant transitoire. En vertu des PCGR du Canada, ce sont uniquement les justes valeurs à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 2001 et qui sont touchées par cette modification qui ont eu une incidence sur le montant transitoire. Ainsi, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, la charge au titre des PCGR des États-Unis est supérieure de néant (néant en 2008) et de 1 million de dollars (néant en 2008), respectivement, à celle au titre des PCGR du Canada.

c) Charges d'exploitation – Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 21 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

(en millions)	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services filaires	1 950 \$	481 \$	1 469 \$	1 507 \$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences de spectre ¹	1 833	1 833	—	—
	3 783 \$	2 314 \$	1 469 \$	1 507 \$

1. L'amortissement cumulé sur les licences de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2009, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2009 (reste de l'exercice)	120 \$
2010	401
2011	301
2012	155
2013	117

d) Écart d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 21 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

e) Impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Impôts exigibles	(4) \$	12 \$	20 \$	58 \$
Impôts reportés	103	108	207	265
	99	120	227	323
Crédits d'impôt à l'investissement	—	(2)	(2)	(3)
	99 \$	118 \$	225 \$	320 \$

La charge d'impôts de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars)	2009		2008	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés				
aux taux d'imposition prévus par la loi	110 \$	30,3 %	120 \$	31,2 %
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	—		—	
Réévaluation du passif d'impôts reportés pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(10)		(1)	
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	—		1	
Crédits d'impôt à l'investissement, déduction faite des impôts	—		(1)	
Autres	(1)		(1)	
Charge d'impôts selon les PCGR des États-Unis	99 \$	27,3 %	118 \$	30,6 %

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre
(en millions de dollars)

	2009		2008	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	309 \$	30,3 %	346 \$	31,0 %
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(48)		(1)	
Réévaluation du passif d'impôts reportés pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(38)		(35)	
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	3		5	
Crédits d'impôt à l'investissement, déduction faite des impôts	(1)		(2)	
Autres	—		7	
Charge d'impôts selon les PCGR des États-Unis	225 \$	22,1 %	320 \$	28,6 %

La société a recours à des estimations importantes relativement à la composition de l'actif et du passif d'impôts reportés. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

f) Résultat étendu

Les PCGR des États-Unis exigent qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées.

Trimestres terminés les 30 septembre

(en millions)	2009			2008		
	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis
Montant	8 \$	11 \$	19 \$	3 \$	3 \$	6 \$
Charge d'impôts	3	3	6	2	2	4
Montant net	5	8	13	1	1	2
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(110)	(374)	(484)	(114)	(161)	(275)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(105) \$	(366) \$	(471) \$	(113) \$	(160) \$	(273) \$

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre

(en millions)	2009			2008		
	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis
Montant	40 \$	33 \$	73 \$	(10) \$	8 \$	(2) \$
Charge d'impôts	15	9	24	(1)	3	2
Montant net	25	24	49	(9)	5	(4)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(130)	(390)	(520)	(104)	(165)	(269)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(105) \$	(366) \$	(471) \$	(113) \$	(160) \$	(273) \$

g) Faits nouveaux concernant les conventions comptables

Regroupements d'entreprises et participations sans contrôle : Comme il est décrit plus en détail à la note 2 c), à compter du 1^{er} janvier 2009, la société a adopté les nouvelles recommandations canadiennes concernant les regroupements d'entreprises, les états financiers consolidés et les participations sans contrôle. En raison des dispositions transitoires des nouvelles recommandations canadiennes et de l'adoption simultanée du Statement of Financial Accounting Standards No. 141(R) du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Business Combinations* (Accounting Standards Codification topic 805, *Business Combinations*) et du Statement of Financial Accounting Standards No. 160 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Accounting and Reporting of Noncontrolling Interest in Consolidated Financial Statements, an amendment of ARB No. 51* (Accounting Standards Codification topic 810, *Consolidation*), le rapprochement des différences importantes entre le bénéfice net de la société en vertu des PCGR du Canada et en vertu des PCGR des États-Unis pour les trimestres et les périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2009 et 2008 aurait subi l'incidence suivante :

Trimestres terminés les 30 septembre	2009		2008		
	Excluant l'incidence de la mise en application des nouvelles normes canadiennes et américaines mentionnées		Tel que présenté	Présenté antérieurement	Tel que présenté
(en millions, sauf les montants par action)					
Bénéfice net selon les PCGR du Canada (note 2 c)	279 \$	280 \$	285 \$	286 \$	
Ajustements :					
Charges d'exploitation					
Exploitation	(12)	(12)	(14)	(14)	
Amortissement des actifs incorporels	(12)	(12)	(13)	(13)	
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition	7	7	8	8	
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	262	263	266	267	
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts					
Conformément aux PCGR du Canada	5	5	1	1	
Variation des comptes des autres éléments du résultat étendu relatifs aux régimes de retraite	8	8	1	1	
Conformément aux PCGR des États-Unis	13	13	2	2	
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	275 \$	276 \$	268 \$	269 \$	
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :					
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		262 \$		266 \$	
Part des actionnaires sans contrôle		1		1	
		263 \$		267 \$	
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :					
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		275 \$		268 \$	
Part des actionnaires sans contrôle		1		1	
		276 \$		269 \$	
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis					
– De base	0,82 \$	0,82 \$	0,83 \$	0,83 \$	
– Dilué	0,82 \$	0,82 \$	0,83 \$	0,83 \$	

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	2009		2008		
	Excluant l'incidence de la mise en application des nouvelles normes canadiennes et américaines mentionnées		Tel que présenté	Présenté antérieurement	Tel que présenté
(en millions, sauf les montants par action)					
Bénéfice net selon les PCGR du Canada (note 2 c)	809 \$	846 \$	843 \$	846 \$	
Ajustements :					
Charges d'exploitation					
Exploitation	(40)	(40)	(39)	(39)	
Amortissement des actifs incorporels	(38)	(38)	(38)	(38)	
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition	26	26	28	28	
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	757	794	794	797	
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts					
Conformément aux PCGR du Canada	25	25	(9)	(9)	
Variation des comptes des autres éléments du résultat étendu relatifs aux régimes de retraite	24	24	5	5	
Conformément aux PCGR des États-Unis	49	49	(4)	(4)	
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	806 \$	843 \$	790 \$	793 \$	
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :					
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		791 \$		794 \$	
Part des actionnaires sans contrôle		3		3	
		794 \$		797 \$	
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :					
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		840 \$		790 \$	
Part des actionnaires sans contrôle		3		3	
		843 \$		793 \$	
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis					
– De base	2,38 \$	2,49 \$	2,47 \$	2,47 \$	
– Dilué	2,38 \$	2,49 \$	2,46 \$	2,46 \$	

Exigences en matière d'informations à fournir sur les instruments dérivés : En vertu des PCGR des États-Unis, et à compter du 1^{er} janvier 2009, la société doit se conformer aux nouvelles normes concernant les informations à fournir sur les instruments dérivés, selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 161 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities, an amendment of FASB Statement No. 133* (Accounting Standards Codification topic 815, *Derivatives and Hedging*). La société n'est pas touchée de façon importante par les dispositions de cette norme.

Informations que doit fournir l'employeur sur les actifs des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite : En vertu des PCGR des États-Unis, pour la présentation d'informations annuelles à compter de son exercice 2009, la société devra se conformer aux nouvelles normes relativement aux informations à fournir sur les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées, comme le prescrit le Financial Accounting Standards Board Staff Position No. FAS 132(R)-1, intitulé *Employers' Disclosures about Postretirement Benefit Plan Assets* (Accounting Standards Codification subtopic 715-20, *Compensation – Retirement Benefits: Defined Benefits Plans – General*). La société se prépare actuellement à se conformer à ces nouvelles normes qui se traduiront, entre autres, par la présentation d'informations portant sur le niveau hiérarchique de la juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées.

Comptabilisation des opérations de transfert d'un actif financier et consolidation des entités à détenteurs de droits variables : En vertu des PCGR des États-Unis, pour la présentation d'informations annuelles et intermédiaires à compter de son exercice 2010, la société devra se conformer aux normes modifiées relativement aux opérations de transfert d'un actif financier et aux entités à détenteurs de droits variables, comme le prescrit le Statement of Financial Accounting Standards No. 166, intitulé *Accounting for Transfers of Financial Assets – an amendment of FASB Statement No. 140* et No. 167, intitulé *Amendments to FASB Interpretation No. 46(R)* du Financial Accounting Standards Board. L'application anticipée n'est pas permise. La société évalue actuellement les dispositions de ces normes.

Plusieurs des dispositions en matière de présentation d'informations du SFAS 166 sont intégrées dans le FASB Staff Position FAS 140-4 et FIN 46(R)-8, intitulé *Disclosures by Public Entities (Enterprises) about Transfers of Financial Assets and Interests in Variable Interest Entities* (Accounting Standards Codification topic 860, *Transfers and Servicing*), auxquelles la société a dû se conformer à compter de la fin de son exercice 2008.

Accords de prestations multiples générateurs de produits : En vertu des PCGR des États-Unis, pour la présentation d'informations annuelles et intermédiaires à compter de son exercice 2011, la société serait tenue de se conformer aux directives mises à jour sur les accords de prestations multiples générateurs de produits si elle choisissait, de manière inattendue, de continuer à rapprocher ses états financiers avec les PCGR des États-Unis pour l'exercice 2011. La société évaluerait les dispositions des directives mises à jour si elle choisissait, de manière inattendue, de continuer à rapprocher ses états financiers avec les PCGR des États-Unis après l'exercice 2010.

Normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre : En ce qui concerne la société, aucune norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.